Bibliothèque Maison de l'Orient
145376

LE GISEMENT DE GLOZEL

Rapport de la commission internationale

La *Revue anthropologique* publie aujourd'hui un supplément contenant le « Rapport de la commission internationale nommée par le bureau de l'institut international d'anthropologie, suivant le vœu de l'assemblée générale réunie à Amsterdam, le 24 septembre 1927 ». Voici la conclusion de ce rapport :

« Appuyée sur toutes les constatations qu'elle a faites, sur les discussions serrées qu'elle a eues, la commission, à l'unanimité — avec les réserves qui viennent d'être formulées — conclut à la non-ancienneté de l'ensemble des documents qu'elle a pu étudier à Glozel. »

LE RAPPORT

Le samedi 5 novembre, à 9 heures, elle (la commission) reçut, à l'hôtel Majestic, la visite de M. le docteur Morlet qui avait aimablement pris les devants; il venait souhaiter la bienvenue à la commission, se mettre à sa disposition dans la mesure où elle le jugerait à propos et lui confirmer qu'elle aurait pleine liberté d'action dans le gisement de Glozel.

Cette première rencontre fut très courtoise et ces bons rapports se sont continués tout le long du séjour de la commission à Vichy.

Celle-ci, avant son départ, à cause de la nature très vive de certaines controverses, a tenu à remettre par écrit à M. le docteur Morlet, en lui laissant toute liberté d'en faire l'usage qu'il jugerait à propos, la déclaration suivante : « Avant de déposer aucune conclusion, la commission, à l'unanimité, tient à s'incliner devant la bonne foi et la sincérité absolue de M. le docteur Morlet. »

La famille Fradin occupe la ferme de Glozel, commune de Ferrières-sur-Sichon, canton du Mayet-de-Montagne (Allier), depuis cinquante ans, à titre de métayer, puis de fermier enfin de propriétaire depuis 1918, l'ayant acquise de Mme Bignet, de Saint-Germain-Laval (Loire).

Le terrain de fouilles est situé au fond de la vallée encaissée du Vareille, lieu dit Duranthon. Quelques rares parties de cette vallée ont été déboisées, alors que l'ensemble conserve toujours son manteau de forêts aux essences variées. Ce terrain n'est qu'une faible fraction du champ, actuellement en culture, situé immédiatement au-dessus. Récemment encore il était couvert de broussailles, de buissons, de ronces, d'épines noires, de fougères, de genêts et aussi d'arbustes dont le tronc pouvait atteindre 10 centimètres de diamètre; le tout était suffisamment dense, paraît-il, pour que les bestiaux n'y pussent passer.

Il y a trente ou trente-cinq ans, M. Fradin — aujourd'hui le « grand-père Fradin » — fit défricher le terrain par des ouvriers et le fit défoncer sur une profondeur de 25 à 30 centimètres et même plus en certains endroits; et l'on procéda à l'extraction de grosses racines.

Puis ce terrain demeura en pacage; les ronces, les fougères, les épines qui y repoussaient étaient régulièrement brûlées.

En 1918, le terrain fut labouré entièrement. On n'y remarqua rien d'anormal. Il continua à servir de pacage.

En 1924, M. Fradin le laboura de nouveau jusqu'au delà de l'actuelle barrière sud de fils de fer barbelés.

Au cours de ce labour, un bœuf enfonça dans une cavité où Emile Fradin fit la découverte que l'on sait. Ce fut le point de départ des fouilles.

Ces différents renseignements nous ont été donnés par le grand-père Fradin lui-même.

Le 5 novembre, à midi, la commission se rendit à Glozel pour commencer les fouilles. En arrivant, elle eut une impression défavorable en constatant le manque de méthode et de suite dans les travaux. On ne voit à Glozel qu'un terrain bouleversé au hasard, comme s'il avait été criblé de trous d'obus.

M. le docteur Morlet, en présentant l'emplacement, donna d'un tel aspect l'explication suivante: pour assurer la sincérité du contrôle auquel voulaient se livrer les savants venus à Glozel, il leur permettait, et même les priait, de choisir librement leur champ d'expérience.

Puis, M. le docteur Morlet répéta aux membres de la commission qu'ils étaient entièrement libres sur le terrain des fouilles, et donna quelques explications nécessaires au sujet des recherches faites antérieurement. Il dit, notamment, que l'on rencontrait parfois dans le gisement des parties stériles, et parfois, au contraire, de véritables « nids » : il indiqua qu'un de ces « nids », particulièrement riche, avait été partiellement fouillé par lui-même, dans ce qu'il appelait la tranchée ouest.

La commission décida de commencer ses travaux dans cette même région et de reprendre le front des fouilles antérieures de M. le docteur Morlet, dans cette tranchée ouest.

Elle stipula, toutefois, qu'il ne serait pas tenu compte des objets qui pourraient être trouvés dans les 30 ou 40 premiers centimètres d'avance dans la fouille.

Une première coupe verticale fit constater dans le gisement exploré trois couches de terre différentes que nous numéroterons, de bas en haut, 1, 2, 3.

Au fond, la couche 1, est composée d'argile très compacte de couleur jaune; on la reconnaît immédiatement à la résistance qu'elle oppose à la pénétration des instruments de fouilles, et aussi à une teinte un peu rosée qu'elle prend parfois et qui la distingue nettement de la couche 2 qui est d'un jaune un peu plus clair. Son niveau est très irrégulier et parfois fortement bosselé.

Cette couche 1 est, d'après les constatations de M. le docteur Morlet, confirmées par celles que la commission elle-même put faire, archéologiquement stérile, bien que parfois les objets rencontrés à la base de la couche 2 l'aient pénétrée superficiellement.

La couche 2 est formée d'une argile fortement arénacée, perméable, peu compacte, mais sans trace aucune de stratification intérieure. Elle est probablement le résultat des produits (sables et argiles de lixiviation) d'un ravinement des pentes supérieures. Son épaisseur varie de 25 à 35 centimètres.

Le travail naturel des animaux fouisseurs et des racines s'y reconnaît à chaque instant.

La couche 3, couche supérieure, est constituée par un humus gris-noir, peu compact, assez fortement arénacé et perméable, provenant des décompositions organiques des buissons et des bois qui couvraient jadis le site et que l'on voit encore dans toute la vallée; son épaisseur est en moyenne de 30 centimètres. Elle renferme des petits cailloux, des fragments de terre vitrifiée; on y trouve aussi des fragments de charbons, restes en particulier de l'incendie des buissons. Elle est parcourue par des racines nombreuses, entre autres de fougères, de ronces, de genêts et de graminées.

Différents sondages, pratiqués à des distances diverses du champ de fouille, nous ont permis de constater que cette couche 3 — ainsi d'ailleurs que les couches 2 et 1 — existe aux environs: mais elle nous est apparue d'une teinte plus foncée, d'origine plus purement organique, moins arénacée et aussi moins épaisse. Ces différences proviennent de ce que, dans le gisement et les champs cultivés, cette couche d'humus a subi, dans toute la profondeur atteinte par le soc des charrues, un malaxage plusieurs fois répété avec la partie supérieure de la couche 2.

Mais dans l'ensemble, ainsi constituée, elle demeure bien semblable à elle-même partout où nous l'avons observée.

Au cours de la première fouille, conduite par les sept membres de la commission, on constata, pénétrant la couche 2, plusieurs « canaux » de diamètres variables et de directions sinueuses plus ou moins verticales. Ils étaient nettement remplis de terre mélangée de débris organiques provenant de la décomposition d'assez grosses racines des arbres qui s'élevaient sur ce site avant le déboisement, il y a une trentaine d'années et plus. Aujourd'hui encore, répétons-le, de nombreuses racines de fougères, vivantes ou mortes, s'y croisent en tous sens.

Un vide vertical de 4 centimètres de diamètre, légèrement sinueux, descendant à 50 centimètres environ au-dessous de la surface du sol, fut reconnu pour être le travail d'un animal fouisseur.

De semblables constatations furent encore faites au cours des fouilles subséquentes.

On trouva assez fréquemment dans la couche 2, à 8 ou 10 centimètres de sa surface, des parties plus noires, très irrégulières, avec charbons de bois de faibles dimensions. On put même recueillir de semblables fragments de charbon dans la couche 1. Il faut probablement voir là le résultat du travail des animaux fouisseurs entraînant dans leurs galeries les débris charbonneux qu'en particulier l'incendie des ronces et des broussailles avait laissés en surface; cela indique un travail souterrain assez actif. Mais ces fragments de charbons ne marquent nullement, dans les lieux où la commission a travaillé, la présence d'un habitat humain, d'une station, au sens archéologique des mots.

A peu près au contact de la couche 1, furent recueillis 4 petits cailloux (inventoriés 1, 2, 3, 4) et un objet en os légèrement épointé lors de sa découverte (inventorié 5). Après examen, seul le n° 5 fut retenu.

Avant de quitter le terrain, le front de fouilles fut saupoudré de plâtre sur toute la section explorée par la commission.

Le dimanche 6 novembre, à neuf heures, la commission se trouva de nouveau à Glozel.

Elle constata que le front de fouilles plâtré n'offrait rien d'anormal.

Elle se divisa en deux équipes qui devaient se réunir pour chaque constatation importante; l'une continua à explorer la tranchée ouest par coupes verticales, toujours en remontant vers le sud; l'autre reprit, dans la partie est du terrain, une fouille abandonnée jadis par M. le docteur Morlet qui n'y avait rien trouvé.

Dans cette tranchée, elle procéda par décapages horizontaux. On constata que la couche 2 était d'une compacité peu différente de celle de la couche 1.

Cette seconde équipe découvrit un petit objet en os inventorié n° 6. Cet objet se trouvait à la partie supérieure de la couche 2, à la limite de la terre végétale, laquelle était enlevée par mottes à la bêche.

Pendant ce temps, la première équipe continuait la fouille commencée dans la tranchée ouest.

Elle rencontra bientôt, vers la base de la couche 2, un galet plat ovalaire gravé, reposant presque verticalement sur sa tranche (inventorié n° 7).

Peu après, dans cette même couche, à environ 25 centimètres de profondeur, on dégagea une « idole » en céramique ramollie et qui se brisa lorsqu'on la toucha (inventoriée n°8). Elle avait laissé dans l'argile jaune une empreinte négative que l'on chercha à conserver en enlevant d'un seul morceau tout le bloc de terre où elle se trouvait imprimée. Malheureusement, quand on voulut le soir transporter ce bloc, il se fendit et tomba en miettes.

La commission avait déjeuné sur le terrain; le soir, avant le départ, en l'absence de tout spectateur, on disposa dans les fronts de fouilles plusieurs séries de témoins et l'on saupoudra le tout de plâtre.

M. Pittard, malade et rappelé à Genève par d'importantes raisons professionnelles, dut, à son grand regret et aussi au grand regret de ses collègues, quitter Vichy le lundi matin. Il offrit, si l'autorisation médicale lui en était donnée, de revenir au cas où sa présence serait jugée nécessaire par ses collègues.

A l'unanimité, la présidence fut offerte à M. Forrer, qui accepta.

Ce même jour, lundi 7 novembre, la commission se retrouvait à 9 heures à Glozel.

Après avoir constaté que les différents témoins et le plâtre disposés la veille sur les fronts de fouilles paraissaient intacts, elle reprit, toujours en deux équipes, le travail dans les mêmes tranchées.

La veille au soir, au moment d'arrêter les travaux, on avait remarqué dans la tranchée ouest, à la base de la couche 2, une poche de terre plus meuble dans laquelle le grattoir enfonçait sans résistance. D'après les constatations signalées par M. le docteur Morlet et autres observateurs, c'était dans de telles poches de terre que l'on pouvait s'attendre à rencontrer des objets. De fait, presque aussitôt, immédiatement derrière un repère-témoin disposé la veille et retrouvé en place, on découvrit deux petits objets en os (inventoriés n^os^ 9 et 10).

Peu après cette découverte, on remarquait, dans une autre partie de cette même tranchée ouest, que l'on arrivait dans une autre grande poche de terre plus meuble.

Une coupe verticale bien nette du front de fouilles mit en évidence qu'une partie du plan inférieur de la couche 3, parfaitement distinct de la couche jaune 2 sous-jacente et très nettement délimitée, était plus haute de 8 à 10 centimètres que l'ensemble du plan inférieur de cette même couche 3; ou, si l'on veut, que la couche jaune 2 pénétrait, par un relief parfaitement accentué de pareille dimension, dans la couche 3. Les parois limitant verticalement les deux couches, surtout la paroi de droite, étaient franches, sans aucune compénétration de leurs éléments respectifs; aucun travail de malaxage par les racines ou les animaux fouisseurs ne se manifestait.

Cette netteté des parois, bien visible dans la coupe de la tranchée, se poursuivait en biais, à l'intérieur, vers la droite, sur une profondeur de 15 à 18 centimètres. Une motte de terre végétale, enlevée d'un seul bloc à la base de la même paroi droite, permit de voir la régularité des plans juxtaposés des deux couches verticales aussi nettement séparées que les feuillets d'un livre.

L'ensemble donnait l'impression qu'une motte de terre avait été enlevée, comme à la bêche, puis, après dépôt des objets, remise en place. La différence de niveau s'expliquerait par la présence dans la fosse, ainsi préparée, des objets qu'on y avait déposés et qui remplissaient une partie de la cavité. De ce fait, la motte remise en place ne pouvait plus raccorder ses plans avec ceux de la surface environnante. Cette opération a dû être faite à une date assez récente sans doute, en tout cas non ancienne, puisque, répétons-le, toutes les forces naturelles n'avaient encore troublé en rien la juxtaposition des éléments des deux parois en contact.

De plus, les labours de 1918 et 1924 auraient pu, à la rigueur, respecter cette disposition, mais le défrichage et le défonçage, opérés il y a trente ou trente-cinq ans, n'auraient pu laisser subsister cette dénivellation.

Sous ce que nous appelons ici la motte se trouvait une cavité nette, à surface parfaitement horizontale, de terre jaune si meuble qu'on pouvait facilement l'enlever à la main. Seules, de petites radicelles, comme il s'en forme très rapidement sous chaque touffe d'herbe, s'y rencontraient. Dans cette terre meuble reposait, à 3 ou 4 centimètres au-dessous de la terre grise de la couche 3 et séparé d'elle par une bande très régulière à surfaces nettes de terre jaune, un assez gros bloc de pierre granitoïde à angles vifs, de 25 centimètres sur 12 environ et 8 à 10 centimètres d'épaisseur, posé de champ. Cette pierre ne portait aucune marque de travail. Elle ne conservait presque aucune trace de la terre dans laquelle elle reposait.

En continuant à vider cette cavité, on rencontra à la base de la couche 2, au contact de la couche 1, une « brique » (inventoriée n° 11) extrêmement molle, qu'un léger coup de grattoir érafla. Posée à plat, elle portait, ainsi qu'on le constata plus tard, sur sa face supérieure, des signes alphabétiformes.

Etant donné la technique spéciale de dégagement et d'enlèvement de ce genre d'objets à Glozel, M. le docteur Morlet fut prié de procéder au dégagement de cette brique et M. E. Fradin de l'enlever avec une bêche.

La brique extraite fut déposée à l'air pour sécher et, le soir, avant le départ, scellée sur la bêche même qui avait servi à l'enlever, et laissée à Glozel. On procéda le lendemain à son décapage.

Cette disposition de l'ensemble des terres au-dessus de la pierre et de la brique nous oblige nécessairement, à admettre un enfouissement par le haut de ces objets, *postérieurement à la formation de la couche végétale* et, répétons-le, à une date qui, certainement, n'est pas ancienne. A la surface du champ, un trou aurait été creusé, avec enlèvement préalable d'une motte de terre végétale bien découpée sur un côté; puis, après dépôt des objets, rebouché et fermé par la motte remise en place; pour faire disparaître toute trace apparente à première vue, il eût alors suffi, le sol ayant été bien nivelé, piétiné un peu, que les pluies, la neige, le gel, puis la sève printanière exerçassent leur action.

On a signalé plusieurs fois, et la commission elle-même l'a constaté, cette moindre compacité des terres aux environs immédiats de certains objets, mais non de tous.

On a prétendu expliquer ce fait par des phénomènes d'hydrodynamisme, de condensation hygroscopique.

Si l'explication est vraie pour un fait, elle doit l'être pour tous, étant donné l'homogénéité de la couche où les phénomènes se seraient produits et la similitude des objets enfouis, par exemple de petits objets en os de même volume; or, il est loin d'en être ainsi.

Tel petit objet en os se rencontre bien en terre molle, mais tel autre, de même nature, de même volume, placé dans la même couche, est au contraire inclus dans une terre ferme.

On vient de voir que la brique (n° 11) était immédiatement surmontée d'une couche très meuble que l'on pouvait enlever à la main et qui renfermait le bloc de pierre; « l'idole » n° 8, au contraire, comme on a pu le constater en enlevant la masse qui contenait son empreinte, reposait dans une terre de compacité normale.

Il faut donc écarter l'explication donnée qui n'est pas générale et en chercher une autre; peut-être le bourrage des terres mal exécuté lors de l'enfouissement de certains objets, enfouissement insuffisamment ancien pour que le terrain ait repris une compacité normale.

Nous reconnaissons d'ailleurs qu'au contact de deux corps différents de valeurs calorimétriques diverses et de volumes relativement considérables, tel un gros bloc de granit reposant dans une couche argileuse, il puisse se produire des phénomènes de condensation ayant pour conséquence de déterminer au contact du bloc de granit un ramollissement de la couche argileuse. Mais il ne semble pas qu'un tel phénomène puisse être sensible pour de petits objets en os, par exemple, de 1 à 2 centimètres cubes mêlés à la masse de l'argile, ou pour des céramiques à peine dégourdies, de même nature, ou à peu près, que le milieu ambiant. L'équilibre calorimétrique s'établit beaucoup trop rapidement pour pouvoir produire une condensation hygroscopique sensible.

Après le déjeuner pris sur le terrain, on se remit au travail.

La tranchée ouest ne livra plus rien.

La couche 2 de la tranchée est, redevenue de compacité semblable à celle de la tranchée ouest, donna encore deux objets inclus dans son épaisseur, mais non à sa base. D'abord un objet en os (inventorié n° 12), puis, placé presque verticalement sur sa tranche dans la couche, un anneau plat de schiste (inventorié n° 13).

La position presque verticale de cet objet, comme celle du galet n° 7, ne peut guère s'expliquer que par une habile pénétration par le haut, sans enlèvement nécessaire préalable de la terre végétale.

La commission, se considérant comme suffisamment éclairée, décida alors d'arrêter les travaux de fouille.

La commission a exploré dans ces trois jours de fouille extrêmement minutieuse une surface d'environ 10 mètres carrés, en dehors des sondages faits à l'extérieur de l'enceinte.

Au cours de ces travaux, la commission avait jugé bon de faire une expérience : un trou horizontal de 15 à 20 centimètres de profondeur et de 6 à 7 centimètres de diamètre avait été creusé en pleine couche 2 : un caillou fut déposé au fond. La terre d'extraction, rejetée dans le trou à la volée, fut ensuite tassée et bourrée. Or, quelques instants après, en recherchant le caillou, il fut absolument impossible de constater aucune trace de l'enfouissement.

Cette expérience prouve qu'on ne peut pas, sous prétexte qu'on ne remarque aucun remaniement de la terre, rejeter l'hypothèse de l'introduction, horizontalement et sur une profondeur limitée, d'objets dans la couche 2.

Au cours des travaux de la matinée, on avait retrouvé à la surface du sol un caillou gravé. Il y a lieu de croire qu'il provenait du bloc de terre où gisait « l'idole » n° 8 découverte la veille. Ce bloc, qui conservait l'empreinte négative de l' « idole », avait été enlevé d'un seul morceau et déposé à l'endroit où se trouvait le caillou.

Comme toutefois celui-ci n'avait pas été recueilli *in situ* il ne fut tenu aucun compte de cette découverte.

Il est à remarquer aussi que les neuf pièces retenues ont été trouvées sans qu'on puisse établir un rapport apparent entre elles, sans que rien permette de les considérer comme faisant partie d'un mobilier funéraire, sans qu'on puisse considérer, par exemple, qu'elles représentaient des éléments matériels d'une occupation humaine stable, d'un habitat.

On a, par ailleurs, — et cela est particulièrement clair, nous l'avons vu, pour la brique, — l'impression que ces objets ont été enfouis, et que cet enfouissement aurait été effectué au hasard. Il ne peut donc pas être question, encore une fois, d'avoir devant soi une station proprement dite, un habitat, un horizon archéologique précis, comme ceux que fournissent aux observateurs les fouilles pratiquées dans une caverne, dans un abri sous roche, par exemple, ou un habitat en surface comme en présentent les fonds de cabanes.

Les deux objets en céramique étaient en parfait état de conservation. Les cassures de l' « idole » étaient fraîches et provenaient de sa chute lors de l'extraction. Malgré leur fragilité et leur plasticité extrêmes, ils ne portaient aucune trace des agents destructeurs nombreux qui auraient dû les affecter, surtout s'ils étaient là depuis des millénaires: racines des arbres, qui existaient, il y a trente ou trente-cinq ans, action des animaux fouisseurs que l'on trouve parfois active dans les couches 2 et 3, poids des terres, phénomènes de retrait et de dilatation suivant l'état de dessiccation ou d'humidité du sol; une telle constatation et de telles déductions conduisent donc à croire à un enfouissement assez récent.

M. le professeur Depéret pense que les divers objets ont été déposés sur le sol, puis abandonnés là et recouverts à la longue par les terres amenées du haut de la pente par les eaux de ruissellement: la base de la couche jaune meuble donnerait la date géologique de ce dépôt.

Il n'est pas possible de s'arrêter à cette hypothèse. Comment admettre que les pièces que l'on découvre dans la terre à l'état pâteux: vases, briques à inscriptions, idoles, bobines, etc., exposées quelque temps à l'air n'aient pas été complètement détruites, soit par les gelées, soit par les pluies, soit par les eaux sauvages descendant la pente ?

D'après cet éminent géologue qui a étudié la formation géologique du champ de Glozel, cette couche appartiendrait à l'époque actuelle ou holocène.

Sa base devrait donc être rapportée au mésolithique ou au néolithique. Sa partie supérieure est de formation récente puisqu'elle contient des tessons de poteries de grès.

Avant tout examen de la question, M. Peyrony crut de son devoir de faire à ses collègues une importante communication. Celle-ci est annexée au présent rapport.

La commission étudia les tombes ouvertes par MM. le docteur Morlet et Fradin, à Glozel. Trois de ses membres s'introduisirent partiellement dans la plus grande de ces tombes, celle de l'est, dite numéro 2, d'après les comptes rendus de M. le docteur Morlet.

L'appareillage des pierres de cette construction est très grossier, sans aucune architecture régulière; elle est faite de gros blocs de roche primitive ou volcanique juxtaposés un peu au hasard, « solidement enchevêtrés les uns dans les autres, sans aucun mortier ou terre argileuse de liaison ».

Il ne paraît guère possible d'admettre qu'elle ait pu être construite en tunnel.

Plusieurs difficultés d'interprétation subsistent en dehors même de celles qui pourraient être soulevées par l'étude du mobilier. Une dépression très nette du sol, dans le grand axe, avec maigre végétation, se remarque surtout dans la partie nord au-dessus de cette « tombe ». Est-il possible que le piétinement des visiteurs, avant qu'elle ait été protégée par un entourage de fils de fer barbelés, ait pu déterminer cette dépression sur un sol qui serait, non pas même, suivant les hypothèses émises, millénaire, mais simplement séculaire, et reposant immédiatement sur la voûte de pierre ?

Cette dépression causée par le tassement des terres, après la construction de la « tombe », aurait dû être nivelée depuis des siècles par le seul travail des agents naturels, mais surtout depuis trente à trente-cinq ans par le défrichement, le défonçage et les différents labourages exécutés. Bien des parties du gisement ont été tous ces temps-ci au moins autant piétinés, sans présenter, cependant, de semblables dépressions. L'on serait tenté de se croire en présence d'une terre assez récemment remuée, ce qui expliquerait en partie le tassement de la dépression.

Une autre difficulté d'interprétation ressort du fait que, lors de son ouverture, cette « tombe » était en partie vide; seul le fond était rempli d'une boue argileuse, indice du travail d'infiltration. Or, à travers l'appareillage des blocs de pierre des parois mal jointoyées, « sans aucun mortier ni argile de liaison », à une faible profondeur, dans un terrain fortement argileux, mais non pas imperméable, à la base d'une forte pente où le travail des eaux de ruissellement et d'infiltration, à travers la couche 3, est très actif, il n'est pas possible que les particules d'argile de lixiviation entraînées par les eaux de ruissellement et d'infiltration n'aient pas, en un espace de temps *relativement très court*, rempli les vides sous-jacents et colmaté tous les éléments de la « tombe ».

Là encore, au cours des millénaires que comporterait l'hypothèse de l'interprétation néolithique, le seul travail des végétaux ou des animaux fouisseurs, ou même des vers de terre, aurait dû réussir à combler très rapidement toutes les cavités de cette « tombe ».

Une cavité quelconque, fût-ce une boîte crânienne non brisée — construction presque hermétiquement close, en tout cas plus hermétiquement fermée que la « tombe » en question, — se remplit rapidement, même en terrain argileux compact, par infiltrations de particules terreuses très ténues.

L'impossibilité d'expliquer ce vide dans la « tombe » est encore plus frappante quand on songe que cette « tombe » aurait été construite avant la formation de la couche 3. Cette hypothèse obligerait à admettre que la surface extérieure de sa voûte non jointoyée était de niveau avec la surface de la couche 3. Dès lors, avec leurs troubles, quelques pluies auraient suffi à la combler.

Ne peut-on pas établir un rapport entre ce vide de la « tombe » et la dépression qu'on remarque au-dessus d'elle, rapport nécessaire et expliquant tout, si l'on admettait, par exemple, que la construction de cette « tombe » ne remonterait qu'à quelques années?

Supposons-la, en effet, construite même antérieurement au labour de 1924. Les objets y ont été déposés avec les fragments d'os humains. Sans la remblayer, on la couvre d'une voûte de pierres sèches et l'on rétablit, par-dessus, la couche 3, contenant, comme nous l'avons vu, grâce au malaxage opéré par les charrues, de nombreux éléments argileux empruntés à la partie supérieure de la couche 2. Immédiatement, le travail des eaux entre en jeu. Les particules ténues d'argile de lixiviation entraînées par les eaux d'infiltration à travers la couche 3 et le plafond de la « tombe » se précipitent peu à peu au fond pour former une couche argileuse d'une certaine épaisseur; la couche 3, immédiatement supérieure, voit son volume et son épaisseur diminuer en proportion du volume et de l'épaisseur de cette argile précipitée, et une dépression se forme.

Ainsi s'expliquerait normalement, par cette dépression de 4 à 5 centimètres, cette couche lisse de boue argileuse et son épaisseur de quelques centimètres seulement (puisque lors de l'ouverture de la « tombe » encore intacte, non seulement plusieurs vases, mais même des tablettes étaient visibles). Nous sommes, dès lors, entièrement d'accord avec M. le docteur Morlet, pour y voir, comme d'ailleurs dans la « tombe » 1, « une épaisse couche limoneuse d'argile fine qui s'était vraisemblablement infiltrée à la longue à travers les parois mal jointes, construites en pierre sèche ». Mais nous, nous n'y pouvons reconnaître que le travail de quelques années au plus et non de plusieurs millénaires. L'épaisseur de la couche correspondrait bien, en effet, aux quantités d'argile enlevées à la couche 3 par les eaux d'infiltration à la suite d'une période d'activité telle que nous venons de la décrire. Cela, également, rendrait parfaitement compte de l'état de cette argile dans la « tombe » : « boue lisse », « couche limoneuse d'argile fine », « limon boueux... », mots qui dénotent une formation récente, toute fraîche, que rien n'a encore eu le temps de ternir.

Dans toute autre hypothèse, il faudrait admettre que l'épaisseur du dépôt n'atteignait guère annuellement qu'une fraction de millimètre. Or, étant donné son mode d'appareillage, et l'hygrométrie du lieu, cela est absolument inadmissible.

Après cette étude du gisement, la commission consacra sa journée du mardi 8 novembre à l'examen des os et du mobilier recueillis antérieurement et conservés chez MM. le docteur Morlet et Fradin, à Vichy et à Glozel.

Ne pouvant, vu le texte de la lettre ministérielle du 29 octobre, enquêter officiellement sur ce mobilier, elle décida cependant d'en faire une étude sérieuse pour pouvoir, le cas échéant, lorsque les autorisations demandées à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts seraient accordées, en discuter utilement à sa réunion à Paris.

Elle décida également de donner délégation à M. Peyrony de désigner, éventuellement, les objets susceptibles d'être soumis aux analyses indispensables.

En attendant, ses remarques portèrent successivement sur les points suivants :

Ossements humains.

Les quelques fragments de crânes recueillis à Glozel offrent des particularités inexplicables. Alors que certains de leurs bords sont « moussés », aux arêtes adoucies comme si elles avaient été corrodées par les agents naturels, d'autres bords *des mêmes fragments* ont une cassure franche, nette, à arêtes vives, ne permettant pas, s'ils ont été trouvés dans cet état, de croire à leur long séjour dans les « tombes ».

On a cherché plusieurs explications de toutes ces particularités. Aucune ne nous apparaît comme recevable.

On ne voit pas pourquoi certains fragments de crânes auraient été moins résistants que d'autres, lesquels présentent des cassures franches, nullement émoussées, nullement corrodées. On ne voit pas pourquoi dans des sépultures considérées comme non violées deux molaires seulement ont subsisté, parfaitement conservées, alors que les autres dents ont toutes été totalement dissoutes.

Prétendre aussi, comme l'hypothèse nous en a été suggérée, que ce sont là les restes de corps partiellement incinérés, n'est-ce pas une affirmation gratuite? D'abord, où sont les restes d'incinération? On a bien signalé parfois, dans certaines nécropoles, des cadavres partiellement incinérés, mais il s'agit alors de parties du corps bien déterminées : portion inférieure, portion supérieure, côté gauche, etc. Ce n'est pas le cas ici, et on ne voit pas comment, pour la « tombe » 2, par exemple, on aurait incinéré le corps du défunt en le débitant de manière à garder seulement quelques fragments (pariétaux et maxillaire inférieur); comment encore, pour ce qui concerne la « tombe » 1, aurait-on pu conserver, pour les y déposer, un fragment de crâne, les fémurs et deux molaires? En outre, ni la commission, ni les fouilleurs qui l'ont précédée, n'ont trouvé traces de véritables incinérations avec fragments d'os calcinés.

A propos d'ossements, on nous a présenté dans deux vases, comme pouvant être des cendres d'os, deux poudres différentes, l'une grise, l'autre noire; seule, l'analyse chimique et microscopique les déterminera. En tout cas, ces vases ne renfermaient pas d'os calcinés; cependant, si parfaite que puisse être la combustion d'un corps adulte (car la destruction par les éléments chimiques peut être absolue), on retrouve toujours, même encore aujourd'hui, avec les moyens perfectionnés dont disposent les fours crématoires modernes, quelques fragments du crâne, des os longs, de la mandibule, des dents. Landru, qui avait un si grand intérêt à faire disparaître ses victimes, n'a pu y arriver. Faut-il noter ici cette remarque bien suggestive de M. Viollier, signalant des vases entourés de cendres et disant : « Mais il ne s'agit pas de tombes à incinération puisqu'elles ne contenaient aucune parcelle d'os. » Or, rien de pareil n'a été trouvé à Glozel.

On n'a pu, davantage, relever les indices de décomposition chimique des corps inhumés.

Sans doute, on peut admettre, nous venons de le constater, la possibilité de la destruction complète d'un corps par les agents chimiques; les exemples ne manquent pas. A Glozel, cependant, cette possibilité est nettement contredite par la conservation parfaite d'autres ossements humains et animaux dans un milieu chimique homogène. Il ne paraît guère admissible que les produits organiques de cette décomposition totale n'aient pas, dans une couche d'argile jaune, donné au milieu où elle se serait effectuée, une teinte assez sensiblement différente et assez facilement perceptible.

Objets en os.

Il est à noter que les différents objets en os inventoriés 5, 6, 9, 10, 12, trouvés lors des fouilles faites par la commission, offrent tous la même patine, le même degré de fossilisation apparente, incomplète d'ailleurs. On se trouve bien là en présence d'une série homogène.

La commission constata que, parmi les objets réunis au musée Fradin, les objets en os trouvés en présence de MM. Salomon Reinach, Espérandieu, et Peyrony, présentent cette même homogénéité apparente. Par contre, il a été impossible de faire la même remarque relativement aux autres objets en os exhumés antérieurement par les autres fouilleurs. Ces derniers os, en effet, présentent toute une gamme, allant de l'os paraissant tout frais jusqu'à l'os amené au même état de fossilisation que ceux trouvés par la commission, ou en présence des savants ci-dessus désignés.

La commission tient à préciser que, pour simplifier sa rédaction, elle emploie dans ce rapport le terme « fossilisation » dans un sens très général pour indiquer que tel ou tel os a subi un commencement de transformation moléculaire peut-être très récent, premier stade vers une fossilisation réelle qui peut être très lointaine encore.

Dans les collections de MM. le docteur Morlet et Fradin, certains objets en os, translucides, sans patine, indiqués comme trouvés dans le même terrain (couche 2) que les autres, paraissent n'avoir subi aucune fossilisation, ce qui inciterait à supposer qu'ils auraient pu être taillés dans des os frais.

D'autres encore montrent une forte patine que ne présentent pas les objets de la série homogène mentionnée ci-dessus. Un harpon, en particulier, ayant perdu un petit éclat superficiel, laisse constater, sous sa patine, une teinte d'os moderne.

Sur un autre harpon, il est difficile de croire que les signes gravés ont pu être réalisés autrement qu'à la gouge. Ils présentent une coupe longitudinale en *nacelle* et une coupe transversale hémicylindrique franche.

Il faut noter aussi, conséquence de ces divers degrés de fossilisation, la grande différence de densité de ces os. Ce sont là des particularités inexplicables naturellement.

De plus, ces os trouvés dans un tel milieu ne présentent aucune trace de morsure, de racines, comme en porteraient, plus ou moins profondément marquées, la plupart des os qui auraient séjourné assez longtemps dans un milieu semblable.

Un objet en os, sorte de spatule, altéré sur ses deux faces naturelles, ne l'est pas sur ses côtés taillés. Seule, une analyse chimique et microscopique pourrait peut-être donner la clé de ces particularités.

Céramique

Seuls, deux briques et un vase portent les marques de racines qui les ont perforés ou s'y sont incrustées. Il s'agit là de racines de fougères *nécessairement récentes* puisqu'elles n'ont subi qu'un commencement de décomposition, plus exactement, de dessiccation.

Nous n'avons pas constaté à l'intérieur de nombreux vases intacts le chevelu de racines et de radicelles qui aurait dû tapisser leur paroi.

La puissance de la couche d'humus 3 suppose que la couche 2 a possédé une végétation luxuriante puisqu'elle en est, tout au moins, en partie la résultante et la conséquence. Elle a dû créer dans toute cette couche 2 un réseau puissant de racines.

Parmi les objets gisant dans l'épaisseur de la couche 2, les céramiques à peine cuites ont dû être attaquées fortement par l'action de ces racines, sinon toujours en profondeur, au moins superficiellement.

Or, dans le gisement, ce travail ne se voit pas. Aucune perforation, aucune morsure des céramiques, sauf pour deux briques et un vase, ne se constate. Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'il y ait trois céramiques percées ou entamées par les racines, c'est qu'il n'y en ait pas beaucoup plus. Ce que nous disons des racines peut s'appliquer aux animaux fouisseurs. Nous ne tenons pas compte du travail des radicelles, lequel peut être très récent.

Objets en pierre

Meule. — *L'Illustration* du 3 septembre 1927, page 217, avait donné la reproduction d'un objet, « l'un des plus caractéristiques de l'outillage de Glozel », et baptisé « meule à farine ». Nous avons demandé à M. le docteur Morlet de nous présenter cet objet. Très loyalement, M. le docteur Morlet nous a dit l'avoir relégué dans un coin, parce que ce n'était là qu'une pierre naturelle sans aucun travail humain. De fait, rien ne permettait de lui assigner une destination quelconque.

Haches polies. — Les objets qui sont donnés comme des haches polies, avec ou sans signe gravé, ne sont ordinairement que de simples cailloux choisis pour leur forme triangulaire, auxquels on a donné un semblant de tranchant. Ce tranchant est fait assez maladroitement et avec une technique tout à fait différente de celle employée pour polir des haches néolithiques ou même des galets arisiens du Mas-d'Azil, travaillés au polissoir dormant.

Ceux de Glozel, en effet, ont à peine été affûtés avec une râpe ou une lime maniée à la main en tous sens, peut-être même sur une meule tournante.

Il semble difficile de croire que les « limes en grès » qui nous ont été présentées aient pu réaliser un tel travail.

Galets gravés. — Les traits de certaines gravures sur galets n'offrent pas, à première vue, la même patine que les surfaces sur lesquelles ils sont tracés. Il faut aussi, tout spécialement, signaler le galet gravé, conservé par M. le docteur Morlet et trouvé, suivant son affirmation, dans l'état où nous l'avons vu. Une de ses faces porte un dessin de cervidés accotés; l'autre est couverte de nombreux points de percussion, d'un piquetage qui avait fait tout d'abord considérer ce galet comme un percuteur. Après examen plus attentif, la commission a pu constater que le piquetage était à peu près uniformément réparti sur toute la surface et non pas seulement sur un seul point comme cela se produit sur les percuteurs. De plus, il avait été exécuté certainement pour dissimuler la gravure d'un animal dont il suivait tous les contours. Enfin, la patine du piquetage est visiblement plus fraîche que celle de la gravure.

Certains anneaux de schiste semblent avoir été taillés par éclats au couteau, comme du reste les bracelets et les anneaux en schiste de Montcombroux (Allier), auxquels on les a comparés et que l'on attribue à l'âge des métaux. Sur ceux-ci, en effet (et également sur les nodules, déchets de fabrication), on remarque des traces d'un outil

---

FEUILLETON DU *Temps*

DU 24 DECEMBRE 1927 (4)

PIERRE LURE AVEUGLE

DEUXIÈME PARTIE

I — (Suite)

Ayant dépassé la ville, Françoise prit un chemin qui, sur le flanc sombre de la montagne, faisait une marque rose. Elle ralentit le pas, et les pensées qui ne trouvaient plus de place dans sa tête envahie par la vitesse de la marche revinrent en un flot léger. Elles ne faisaient que passer sans laisser de sillon. « A Paris, songea-t-elle, je me torturais en me demandant : de quelle utilité est ma vie ? Pourquoi suis-je heureuse ici, sans rien faire de plus? »

Mais elle ne répondit pas à la question et sa quiétude n'en fut pas troublée. Un dessin d'arbre, frêle et prétentieux, fixa son attention et elle l'assimila mentalement à un petit jeune homme qu'elle avait entrevu chez Marthe. Elle se mit à rire.

Puis elle remarqua que son chien avait disparu. Inquiète, elle l'appela. Il surgit du ravin qui suivait la route, avec des jappements. Françoise l'attacha à la laisse, mais le voyant triste elle lui rendit la liberté et il s'élança de nouveau parmi les arbres.

Une légère lassitude commençait à gagner la jeune femme. A un lacet d'où la vue s'ouvrait toute large elle s'arrêta et regarda sa montre. Il était près de midi. Elle avait marché deux heures sans s'en apercevoir, portée par la joie du matin.

En bas c'était le paysage, toujours pareil et toujours renouvelé, que l'on voit des collines proches de la mer: la côte, couleur de figue éventrée, burinée par les vagues; les maisons ardentes de soleil, tassées sur les promontoires; des bosquets de pins sombres jetés partout. Françoise avait souvent contemplé ce tableau, mais elle ne connaissait ni cette fuite imprévue du rivage, ni ce jeu de lumière sur le ruisseau qui galonnait d'argent ce boqueteau, ni cette combinaison de voiles à l'horizon, si ténues et immatérielles qu'elles avaient l'air d'une jonchée de pétales blancs.

Ce paysage l'amena à penser à d'autres que font découvrir les voyages par les mers et les forêts sauvages, sur des routes inconnues. L'image de son mari s'interposa entre l'horizon et elle. Avait-il changé, à voir chaque jour des pays neufs se dévoiler à lui? Chaque fois qu'elle songeait à Jacques une mélancolie s'emparait de Françoise, faite surtout d'un sentiment de solitude et de force inemployée. Elle savait sa beauté, elle savait ce qu'elle pouvait donner de tendresse active. Elle soupira...

Mais une charrette descendait la pente. Elle portait un vieil homme recuit par le soleil, couvert de rides mouvantes, et deux jeunes gens. Ils chantaient à pleine voix rude un refrain provençal. Le vieux battait la mesure avec son menton. Quand ils aperçurent Françoise, ils se turent un instant comme pour la saluer, puis reprirent de plus belle, émus par cette jeune femme sous la lumière. Françoise sentit son amertume s'envoler avec la chanson.

Tandis qu'elle rêvait, la tête vide, une langue râpeuse lui lécha les mains et elle vit les yeux humides de son chien fixés sur elle avec supplication. Elle sourit et lui parla en le caressant :

— Tu veux déjeuner, n'est-ce pas? Et je ne te comprends si bien que parce que j'ai faim comme toi et que nous sommes aujourd'hui de la même espèce et que nous n'avons qu'à manger, marcher, dormir sans nous préoccuper du reste. N'aie pas peur. Nous trouverons un gîte bientôt.

L'intérieur de l'auberge où Françoise s'arrêta n'était pas propre, les plats n'étaient pas bons, l'hôtesse pas aimable, mais Françoise était fatiguée, affamée, heureuse de s'asseoir n'importe où et de manger n'importe quoi. De plus le soleil illuminait la table et le chien grognait de volupté en broyant un os.

Françoise sut forcer le mutisme de la vieille femme qui tenait l'auberge et se fit raconter des histoires du pays qui, passant par la bouche édentée et respectueuse, prenaient une authenticité de vie des saints. Françoise s'en alla ravie.

Le retour fut encore meilleur. Le chemin, en pente douce, se dérobait sous les pas. Un vent assez fort dévalait les monts, et, remuant les bataillons de pins rangés des deux côtés de la route, accompagnait de son chant frais le pas rapide de la jeune femme.

Elle dépassait un carrefour, lorsqu'une voix lui demanda:

— Pardon, madame, je suis bien sur la route de Cannes ?

Elle se retourna et son étonnement terrifié fut tel qu'elle ne répondit rien. Devant elle se tenait Pierre Lure, l'aveugle. Françoise ne l'avait vu qu'une fois, mais son image s'était incrustée en elle.

C'était bien lui qui se tenait devant elle, avec son bandeau noir, et il demandait encore :

— Cannes est tout près, n'est-ce pas, madame ?

Elle dit à voix basse, comme hypnotisée:

— Parfaitement, monsieur. Vous n'avez qu'à descendre droit devant vous...

Il s'éloigna très vite, touchant à peine le sol de la badine qui lui servait sans doute de guide. De temps en temps il s'arrêtait, demeurait immobile, écoutant, aspirant la rumeur des choses, puis reprenait son chemin. Tant qu'il n'eut pas disparu à un tournant Françoise ne bougea pas.

Elle revint très lentement. Le jour avait perdu sa joie et sa force.

En pénétrant dans le vestibule, Françoise entendit monter du salon une discussion animée.

« Thouvannes est là », pensa-t-elle.

Et chassant l'image pénible qui persistait dans son esprit, lissant d'un geste rapide ses cheveux décoiffés par la marche, elle se dirigea vers le salon. Ses lèvres portaient le sourire des femmes qui se trouvent jolies sans en concevoir de vanité, mais qui sont heureuses de le savoir lorsqu'elles tiennent à plaire. Thouvannes avait tenu tant de place dans ses rêves! Elle avait collectionné ses portraits. Et bien que l'âge eût éteint cette exaltation, la pensée de le voir troublait encore la jeune femme.

Elle entra et, sur le seuil, resta comme rivée. En face d'elle, près de Marthe, elle retrouvait Lure. Une expression un peu hagarde envahit le visage de Françoise. L'aveugle s'était levé discrètement au bruit de la porte ouverte et attendait que Marthe le présentât.

Elle le fit avec simplicité :

— M. Lure, un camarade de mon mari, presque notre voisin, puisqu'il habite une ferme tout près, sur les collines, et qu'il se décide enfin à venir me voir... Madame Françoise Mareil.

Tandis que Pierre s'inclinait, Françoise murmura quelques mots indistincts.

Aussitôt l'aveugle lui dit :

— Mais je viens d'avoir le plaisir de vous rencontrer sur la route, madame.

— Vraiment, Françoise ? demanda Marthe.

— Oh ! je suis sûr que madame se souvient de moi, répliqua Lure en souriant. Il y a quelques minutes à peine, je lui demandais la direction de Cannes... Et puis on ne m'oublie pas.

Les dernières paroles avaient été prononcées de telle façon qu'il était impossible d'y démêler la moindre mélancolie ou la moindre amertume.

— De quoi parliez-vous donc avec une telle ardeur, lorsque je suis entrée? interrogea brusquement Françoise.

— Nous discutions des couchers de soleil, répondit Marthe.

Françoise la regarda, la gorge serrée, incrédule; mais Lure expliquait déjà, avec simplicité :

— Mme Riguel préfère la tombée du jour sur la mer et je prétends qu'elle est plus belle sur la montagne. Quelle est votre avis, madame?

Si fantastique que la chose parût à Françoise, elle entra dans le ton de la conversation. Dès qu'elle l'eut pris, son instinct lui affirma que c'était le ton juste, le ton nécessaire pour que la présence de l'aveugle ne devînt pas intolérable à elle, à Marthe et surtout à lui-même.

— Je ne me suis jamais interrogée à ce propos, je l'avoue, répondit-elle. Les deux se valent, je crois.

— Comment pouvez-vous dire cela ! répliqua vivement Lure. Les deux sensations diffèrent tant! L'une calme, l'autre porte du mystère et un peu d'épouvante. Sur la mer un coucher de soleil n'est jamais brutal, l'adieu persiste longtemps dans l'air adouci, dans les vagues assouplies. Les mouettes rasent l'eau de plus près et le froissement de leurs ailes se prolonge comme une consolation. Mais écoutez, voyez... (Françoise, les nerfs tendus, nota cette correction) — voyez un coucher de soleil dans une montagne, une vraie, non pas sur les coteaux tout proches, mais dans une ravine perdue de l'Estérel. Là c'est une mort réelle, quelque chose de terrible presque. Les feuilles tremblent; la forêt va lâcher sa rumeur sourde dans l'ombre. Le vent se glace soudain et la nuit fond comme une avalanche s'écroule, la nuit qu'on sent dans les fleurs plus odorantes, la nuit... la vraie...

Il se rendit compte qu'il s'était laissé emporter et s'arrêta court.

Françoise l'avait écouté fébrilement. Toutes les paroles de l'aveugle avaient pénétré en elle précises et drues comme des balles. Elle avait senti la vérité des sensations sonores et musculaires sans un seul détail visuel et deviné quel obscur et douloureux labeur il avait fallu pour les dégager et les lier en un faisceau harmonieux. Une admiration se levait en elle, mêlée à tant de pitié qu'elle eut peur. Comme après un pénible effort elle respira longuement.

La conversation dévia entre Lure et Marthe sur des amis communs. Françoise put à loisir examiner Pierre. Il était assis de telle façon que le jour mourant détachait nettement un profil lumineux et laissait l'autre couvert d'ombre. Françoise avait déjà observé l'aveugle minutieusement le soir où Gardennes l'avait emmenée danser, et de tous les détails de ce jeune visage tragique elle n'avait rien oublié.

Mais l'image qu'elle en avait conservée et l'aspect qu'il offrait maintenant ne se liaient pas, ne formaient point cette succession, cet enchaînement qui permet de s'approcher plus intimement de l'âme des êtres, de la dépouiller, de se l'approprier peu à peu. Sous les lustres éclatants, Pierre était apparu comme une ombre sinistre. Aujourd'hui c'était un homme imprégné de calme; seules ses mains étroites avaient sans doute une fébrilité excessive.

Et Françoise ne savait pas si elle regrettait l'ardent et mystérieux danseur ou si elle préférait le jeune homme apaisé, naturel et peut-être plus mystérieux encore qui devisait doucement auprès d'elle. Un seul lien entre ces deux images: le bandeau qui ensevelissait le regard.

Le crépuscule était venu. Les paroles bourdonnaient dans le salon obscurci. Fatiguée par sa promenade et les émotions de la journée, Françoise, fermant les yeux, s'abandonna à une mélancolie demi-consciente.

Marthe dit :

— Je vais allumer.

Lure protesta.

— N'en faites rien, vous allez éveiller Mme Mareil.

Françoise tressaillit, et Marthe s'étonna :

— C'est vrai. Je ne m'en étais pas aperçue. Mais comment vous ?...

Elle n'acheva pas la phrase, sentant qu'elle allait dépasser les bornes que tous s'étaient spontanément fixées au cours de la conversation. Mais lui, soit qu'il voulût parler vraiment, soit que son tact lui soufflât les paroles que seul il avait le droit de prononcer, expliquait déjà avec tranquillité :

— Vous ne devez plus, madame, voir très bien Mme Mareil; il doit faire sombre, car la fraîcheur du soir est dans la chambre. Vous êtes aussi trop loin d'elle pour entendre sa respiration. Depuis peu elle s'est adoucie, régularisée et sa robe ne se froisse plus. Comme rien dans ce que nous disons ne justifie une attitude si religieuse, j'en ai conclu que Madame rêvait. Voilà tout...

Tandis qu'il parlait un malaise profond s'emparait de Françoise. Elle était oppressée par l'étrange pouvoir de cet aveugle armé de si pénétrantes antennes que tout frémissement lui devenait perceptible. Elle ne pouvait plus faire un geste sans penser qu'il éveillait des vibrations et que Lure les enregistrait sans défaillance. L'espace entre elle et l'aveugle lui semblait animé; elle se sentait moulée dans une matière plastique et résonnante, difficile à supporter.

Aussi, quand Lure se leva pour prendre congé :

« Je ne veux pas le revoir, pensa-t-elle, il me fait trop mal. »

Et aussitôt elle lui dit :

— Vous aimez les promenades dans la montagne, n'est-ce pas? Moi aussi. Voulez-vous que je vienne vous prendre un jour ?

— Mais avec joie, madame, répondit Lure. Vous n'aurez qu'à me prévenir. Je suis à votre disposition.

J. KESSEL.

(A suivre.)

Reproduction interdite.

n métal. On sait que c'est à Montcombroux qu'on recueilli un de ces déchets portant des caractères gravés se retrouvant à Glozel.

Harpon en schiste. — Un harpon en schiste patiné sur ses faces, ne l'est pas sous ses barbelures. Il donne aussi l'impression d'un objet taillé avec un outil en métal.

Une remarque générale s'impose : les outils et les armes sont des objets pratiquement inutilisables.

Faune

D'après M. Depéret, la faune identifiée à Glozel est représentée uniquement par des espèces modernes : sanglier, cheval, bœuf, chèvre, daim... On n'y rencontre aucune trace d'une faune tant soit peu ancienne. Comment admettre que des ossements ou bois de rennes, ces derniers travaillés ou non, fassent complètement défaut dans cette « station » dont les habitants auraient cependant si bien connu cet animal qu'ils pouvaient en reproduire la silhouette? Quel que soit le sens qu'on veuille donner à la représentation du renne sur les galets : scène de magie, d'envoûtement, de chasse ou simple manifestation d'art, il faut bien reconnaître que cet animal aurait joué dans la vie des « Glozeliens » un rôle important. On devrait alors l'identifier parmi les ossements de la faune locale : comment expliquer son absence?

Toutes ces différentes remarques incitèrent la commission à demander avec plus d'insistance encore les autorisations nécessaires pour faire procéder à des analyses.

M. le docteur Morlet, pressenti, a dit alors y consentir. Depuis, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a donné les autorisations nécessaires. M. Peyrony avait reçu mission de la commission de faire les prélèvements utiles. Les organismes scientifiques choisis étaient les laboratoires de la Sorbonne et de l'Ecole des mines. Mais différentes difficultés soulevées depuis, qui ne sont le fait ni de la commission, ni du ministère, n'ont pas permis de réaliser ce vœu.

Mais, quel que soit le résultat de ces analyses, si elles ont lieu, la commission maintiendra cette conclusion : un faussaire peut à la rigueur imiter admirablement des objets anciens; c'est une question de connaissance de la technique préhistorique, d'habileté, de patience; il peut même inventer de nouveaux types et induire en erreur les spécialistes les plus avertis; il peut même truquer chimiquement les objets; mais, malgré toute sa science, toute sa dextérité, un tel faussaire ne peut pas encore régenter à son gré l'action des agents naturels : celle des animaux, des racines, des eaux, etc...

L'attention de la commission a été attirée sur une pierre gravée faisant partie de l'appareillage extérieur du four de Glozel, situé à quelques mètres devant la maison habitée par la famille Fradin.

Sans vouloir en tirer aucune conclusion, elle croit cependant nécessaire de signaler cette coïncidence étrange.

Cette pierre, roche primitive ou roche éruptive, porte, bien nette, la gravure d'une tête d'animal vue de profil.

Le four remonte à environ trois quarts de siècle.

Interrogés sur l'existence de cette gravure, MM Fradin disent ne l'avoir jamais remarquée.

La commission croit devoir rappeler que l'histoire de l'archéologie, comme celle d'ailleurs d'autres sciences, — pour toutes les époques, — a enregistré de nombreuses mésaventures (certaines gravures paléolithiques, âge de la corne en Suisse, vases et statuettes de Spiennes, vases moabites, etc...). C'est pourquoi elle avait le devoir de s'entourer de toutes les précautions possibles.

D'un autre côté, elle sait bien que ce n'est pas parce qu'un objet ou des objets présentent des aspects exceptionnels, jamais vus, qu'ils sont, à cause même de ces caractères exceptionnels, des objets faux. Chaque invention nouvelle a présenté ce caractère par rapport aux inventions antérieures. C'est dire que les membres de la commission ne sont nullement misonéistes. Les critiques qu'ils ont formulées partent d'un tout autre point de vue.

En arrivant sur l'emplacement de Glozel, les membres de la commission s'étaient dégagés de toutes les impressions qu'avaient pu leur suggérer les lectures d'articles émanant des partisans et des adversaires de Glozel. Ils étaient décidés à ne se laisser guider que par les constatations qu'ils feraient et ils se sont fidèlement maintenus dans cet état d'esprit.

La commission regrette l'allure qu'ont prise, en dehors d'elle, les discussions relatives à l'authenticité ou à la non-authenticité des objets exhumés à *Glozel*; le débat a complètement dévié du seul terrain sur lequel il aurait dû rester : celui d'une discussion scientifique dans la sérénité scientifique, par des hommes dont la discipline scientifique est l'expression morale journalière; de telles discussions ne devraient pas dépasser les limites du prétoire.

En résumé, après avoir examiné toutes les données du problème, après avoir étudié le plus consciencieusement possible les éléments qui lui étaient soumis, après avoir longuement réfléchi à toutes les éventualités qui pouvaient se présenter, la commission, dans ce prodigieux ensemble, retient certains objets : les fragments de haches polies et de silex, les tessons de poteries en grès, les matières vitreuses et les divers éléments de la fosse ovale du début de la découverte, lui semblent bien authentiques.

La commission n'exclut pas totalement l'hypothèse de l'introduction dans le gisement d'objets anciens; ainsi, elle pourrait à la rigueur retenir, entre autres choses, quelques bobines et pièces en os qui ne donnent pas à la seule vue l'apparence d'objets faux.

Appuyée sur toutes les constatations qu'elle a faites, sur les discussions serrées qu'elle a eues, la commission, à l'unanimité — avec les réserves qui viennent d'être formulée — conclut à la non-ancienneté de l'ensemble des documents qu'elle a pu étudier à Glozel.

Arrivée au terme du mandat qui lui a été confié, la commission dépose son rapport entre les mains du président de l'institut international d'anthropologie, de qui elle tenait cette mission.

Paris, le 14 décembre 1927.

P. Bosch-Gimpera, P. Favret, R. Forrer, D. Garrod, J. Hamal-Nandrin, D. Peyrony, E. Pittard.

Déclaration de M. Peyrony

Le 25 septembre dernier, avec M. Vergne, conservateur du musée de Villeneuve-sur-Lot, je me suis rendu à Glozel pour me faire une opinion personnelle de ce que pouvait être ce dépôt. En ma qualité de préhistorien, je ne devais pas m'en désintéresser.

Aimablement et cordialement reçus par M. le docteur Morlet, notre visite à Glozel commença par le musée Fradin.

Cet ensemble déconcertant d'objets si divers me produisit tout de suite une impression défavorable.

Après un examen approfondi de toutes les pièces, fait le lendemain chez MM. le docteur Morlet et Fradin, il me fut impossible de prendre cet ensemble pour préhistorique. Rien ne permettait de l'attribuer au paléolithique, ni au mésolithique ni au néolithique, encore moins à l'âge des métaux. C'était simplement du « glozélien », comme on le dénommait.

Je constatai, de plus, avec stupéfaction, que si certains objets présentaient un commencement de fossilisation, d'autres paraissaient faits avec des os frais, et par conséquent de confection récente.

Tout cela me donnait fortement à réfléchir.

Les fouilles pratiquées par M. le docteur Morlet et par moi-même, dans la journée du 25 septembre, en présence de MM. Vergne, Trafali et Solignac, donnèrent les résultats dont le procès-verbal paru dans le *Mercure de France* du 1er novembre 1927 fait mention.

Il fut trouvé de menus objets dont nous n'avons pu vérifier l'emplacement exact, mais qui provenaient de la couche jaune n° 2 qui ne paraissait pas remaniée très récemment.

Toutes les personnes présentes à ce moment-là furent d'avis que les pièces découvertes avaient été enfouies à une époque impossible à préciser, mais, bien entendu, elles ne pouvaient l'avoir été que si la couche qui les recélait existait déjà.

Or, cette dernière est de formation géologique holocène ou actuelle.

Il m'était donc impossible, pour cette raison géologique et pour la raison archéologique exprimée plus haut, de situer l'enfouissement de ces objets à une date ancienne, géologiquement parlant.

Notre éminent historien des Gaules, M. Camille Jullian, ayant lu les inscriptions de quelques briques, j'ai adopté son hypothèse, qui était pour moi, *incompétent en matière de sorcellerie*, faute d'autre, celle qui me satisfaisait le mieux.

Après avoir réfléchi à tout cela pendant une dizaine de jours, je préparai un rapport où je donnai les diverses raisons pour lesquelles le gisement et les objets ne me paraissaient pas préhistoriques. C'étaient les mêmes que celles que je vous soumettrai.

J'étais sur le point de l'adresser à l'Académie des inscriptions lorsque l'instance de classement est survenue.

Alors, je ne l'ai pas envoyé, étant tenu, par mes fonctions, à la plus grande discrétion.

Donc, dans ma pensée, à ce moment-là, Glozel était authentique (par rapport à l'hypothèse Camille Jullian), mais pas préhistorique.

Le premier jour des fouilles de la commission n'a pas ébranlé ma conviction, mais nos découvertes subséquentes ont anéanti toute ma foi.

J'avoue aujourd'hui que je m'étais trompé, et cela parce que je m'étais lancé dans une voie où mon imagination avait joué un plus grand rôle que ma compétence.

Il ne m'en coûte nullement de le reconnaître, puisque c'est l'expression de la vérité. Puisse cet incident me servir de leçon.

Vichy, le 7 novembre 1927.

Signé : D. Peyrony.

La composition de la commission

Voici des indications sur les titres scientifiques des sept signataires du rapport :

M. Bosch-Gimpera, professeur à l'université et directeur du service des fouilles archéologiques de Barcelone;

M. l'abbé Favret, membre correspondant de la Société nationale des antiquaires de France;

M. Forrer, directeur du Musée préhistorique et gallo-romain de Strasbourg, membre de la Société préhistorique française;

Miss D. Garrod, membre du Royal anthropological Institute de Londres, membre de la Société préhistorique française;

M. Hamal-Nandrin, chargé du cours de préhistoire à l'université de Liége, membre de la Société préhistorique française;

M Peyrony, conservateur du musée des Eyzies, chargé de missions scientifiques par le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts;

M. Eugène Pittard, professeur d'anthropologie à l'université de Genève.

(M. Absolon, retenu en Tchécoslovaquie par un deuil de famille, ne put prendre part aux travaux de la commission.)

FAITS-DIVERS

Bulletin météorologique du 23 décembre 1927

I. — *Situation générale le 23 décembre, à 7 heures*

Une dépression (D) est centrée sur la mer du Nord (970 mb) et se prolonge au large ouest de la Norvège (990 mb). Un minimum est situé sur le golfe de Gênes (1,002 mb). Les pressions sont voisines de 1,010 mb entre l'Islande et Jan-Mayen, de 1,016 à 1,018 mb sur l'Afrique du nord. A Paris 986 mb. Le courant des perturbations, dirigé par (D), est d'ouest à sud-ouest.

II. — *Situation probable le 24 décembre, à 7 heures*

Une baisse de —18 à 20 mb sera sur la Finlande et le centre de la Scandinavie; une autre de —12 à 14 mb sera sur la mer Adriatique et le nord de l'Italie. Une hausse se trouvera sur la mer du Nord (+13 à 15 mb). Une baisse (B), centrée sur le golfe de Gascogne (—13 à —15 mb), s'étendra à l'ouest de la France et à la péninsule ibérique.

En France, arrivée d'un nouveau système nuageux avec la baisse (B).

III. — *Le temps du 22 au 23 décembre, à 7 heures*

Maxima : +17° Cazaux, 15° Bordeaux, Marignane, 14° Rennes, 13° Tours, Clermont-Ferrand, 12° Paris (Saint-Maur), Perpignan, 11° Argentan, Nîmes, Lyon, 10° Valenciennes, Dijon, Nancy, 8° Strasbourg.

Minima : +11° Brest, Angers, Bordeaux, 10° Paris (Saint-Maur), Orléans, 9° Abbeville, Argentan, Nancy, 8° Clermont-Ferrand, Lyon, Dijon, 7° Perpignan, Marignane, 6° Toulouse, 2° Strasbourg.

Pluies des 24 heures le 23 décembre, à 7 heures : 0 mm. 4 Er-Hastellic, 0 mm. 6 Nîmes, 1 mm. Mayence, Bréhat, Toulouse, Bayonne, Marignane, 2 mm. Valenciennes, 3 mm. Clermont-Ferrand, Nice, 5 mm. Montélimar, 6 mm. Strasbourg, Angoulême, Rennes, 7 mm. Ouessant, le Havre, Angers, 8 mm. Argentan, Abbeville, Coblence, Paris (Saint-Maur), 9 mm. Brest, 10 mm. Mourmelon, Belfort, Châteauroux, Rochefort, Lyon, 11 mm. Metz, Orléans, Bordeaux, Dijon, Toulon, 12 mm. Beauvais, Tours, 13 mm. Romilly, Nancy, 16 mm. Saint-Inglevert, 17 mm. la Courtine, 19 mm. Antibes, 24 mm. Poitiers.

Etat de la mer le 23 décembre : la Hève, Ouessant très forte, Antibes modérée, la Coubre assez forte.

IV. — *Prévisions pour la nuit du 23 au 24 décembre.*

Région parisienne : ciel très nuageux à couvert, quelques pluies. Température stationnaire. Minimum +10°.

V. — *Probabilités pour la journée du 24 décembre.*

Région parisienne : vent du secteur sud modéré à assez fort, ciel couvert à très nuageux, pluies. Température stationnaire.

En France : a) Vent. — Régions sud et sud-est : secteur sud-est modéré; autres régions : secteur sud modéré à assez fort.

b) Etat du ciel. — Couvert à très nuageux, pluies.

c) Température. — Stationnaire.

L'affaire des titres hongrois. — M. Reynald nous communique la note suivante :

« La divergence des comptes rendus publiés sur la confrontation qui a eu lieu dans le cabinet de M. Glard m'oblige à des précisions :

» C'est moi qui ai demandé cette confrontation. Elle a confirmé que je n'ai conseillé mon client dans l'affaire des titres hongrois que sur l'assurance à moi donnée de la régularité de l'opération et de la possession des titres par un porteur français, dès avant l'entrée en vigueur du traité de Trianon.

» J'avais plus vivement encore pour but de détruire l'affirmation qui m'imputait une responsabilité dans les dédouanements de titres suspects. J'ai toujours affirmé que j'étais absolument étranger à ce fait. Quatre fonctionnaires du ministère des finances, appelés à témoigner sur ce point, ont déclaré n'avoir eu avec moi aucun rapport en cette affaire. Celui même qui a instruit la demande et délivré l'autorisation a précisé formellement qu'aucune intervention ne s'était produite de ma part.

» L'information a ses droits : ceux que confère une vie de probité ne sont pas moindres. Je veux croire qu'une protestation fondée enfin sur des témoignages précis fera cesser des imputations dénuées de preuves et trop facilement accueillies. »

Déraillement. — Le rapide Bruxelles-Calais, devant arriver en gare de Calais-Maritime hier à 15 h. 35, a déraillé à une centaine de mètres avant la gare de Pont-d'Ardres. Un wagon-lit est sorti des rails par suite de la rupture d'un essieu, rupture devant être attribuée, croit-on, à la gelée de ces derniers jours. Le train, qui contenait vingt-quatre voyageurs, a stoppé et il n'y a eu aucun accident de personne.

Le service a été interrompu momentanément, puis a été effectué sur voie unique. Vers 22 heures, la circulation normale était rétablie sur la ligne Calais-Lille.

Les aventures d'un grand d'Espagne. — Le prince Fernando de Bourbon a été conduit hier devant M. Milon, juge d'instruction à Melun, qui, à la suite des dessaisissements des parquets de Paris et de Nice, l'a interrogé au sujet de deux plaintes pour détournements d'objets saisis et émission de chèque sans provision. Il résulte de cet interrogatoire que le prince, qui était assisté de son avocat, Me Marie, de Fontainebleau, ne sera pas poursuivi pour détournement d'objets saisis au préjudice de M. Lataillade, rentier à Paris, mais simplement pour émission de chèque sans provision, au nom de M. Sella, directeur d'un hôtel à Antibes.

Ajoutons que le gouvernement suisse a demandé l'extradition de Fernando de Bourbon pour une escroquerie commise à Genève au préjudice du baron de Reuter

Meurtre et suicide. — Rue Saint-Pierre, 71, à Caen, les époux Leboul ont été trouvés inanimés dans leur chambre, étendus sur leur lit; le mari respirait encore et présentait tous les symptômes de l'empoisonnement; sa femme portait des traces de strangulation. La victime avait 22 ans et travaillait dans une banque; elle s'était mariée il y a quelques semaines avec M. Leboul, ancien sous-officier de l'armée coloniale. On suppose qu'au cours d'un accès de colère le mari a brutalisé la jeune femme, lui a serré le cou au point de l'étrangler et que, effrayé de son acte, il s'est empoisonné. M. Leboul, dont l'état est grave, a été transporté à l'hôpital.

Chasseur victime d'une imprudence. — M. Charles Perriot, adjoint au maire de Margon (Eure-et-Loir) et éleveur connu de chevaux percherons, chassait le gibier d'eau au bord de l'Huisne. Un volatile blessé s'étant réfugié sous les berges, M. Perriot saisit à pleines mains son fusil par le canon, ne réfléchissant pas, dans sa précipitation, que son arme était encore chargée, afin d'écarter différents obstacles. Le coup partit et il reçut dans l'abdomen tous les plombs, qui avaient pour ainsi dire fait balle. Il mourut peu après son transport à l'hôpital de Nogent-le-Rotrou.

Envoi de coupures de journaux. — Notre correspondant de Bordeaux nous télégraphie :

La femme d'un industriel bordelais, Mme Tocaven, vient d'être arrêtée pour avoir adressé à un officier ministériel une enveloppe contenant des coupures de journaux qu'elle avait expédiée comme valeur déclarée pour la somme de 10.000 francs. Elle avait déposé le pli à la poste de St-Gervais (Gironde) et elle comptait bien que l'administration des postes, responsable des détournements commis en cours de route, rembourserait au notaire destinataire les 10.000 fr. qu'elle annonçait lui envoyer. Elle a fait des aveux et a été écrouée.

L'assassinat du maire d'Artix et de sa femme. — Le cultivateur Dedieu, 28 ans, demeurant à Varilhes (Ariège), a été arrêté. Il était soupçonné d'avoir assassiné, le 30 octobre dernier, au hameau de Peyrot, M. Couderc, maire d'Artix, et sa femme, à coups de couteau et de matraque. Dedieu a fait des aveux. Il a même dénoncé son complice, un Corse, actuellement en fuite, qu'il avait connu en Allemagne. Une perquisition opérée au domicile du criminel a permis de retrouver une somme de 50,000 francs, qu'il déroba à ses victimes.

Une église s'effondre. — L'église de Châteauneuf-du-Rhône (Drôme), pittoresque village situé à six kilomètres au sud de Montélimar, s'est complètement effondrée. Elle datait du treizième siècle et était classée comme monument historique; elle venait d'être l'objet d'importantes réparations. Déserte à l'heure où s'est produit l'effondrement, il n'y a pas eu d'accident de personne.

Les vols dans les automobiles. — Notre correspondant de Marseille nous télégraphie :

Le 19 décembre courant, M. Henri Alaguillaume, architecte à Paris, 2, avenue Octave-Gréard, se trouvant de passage à Marseille, laissait stationner son automobile dans la rue Saint-Ferréol. Un individu mettant cette circonstance à profit déroba dans cette voiture une mallette contenant divers objets de toilette et des titres ou valeurs représentant une centaine de mille francs. Le service de la Sûreté est parvenu, avec un simple signalement, à arrêter, quai du Port, l'auteur de ce vol. C'est un nommé Lucien Mourrut, 18 ans 1/2, arrivé depuis un mois à Marseille, ayant quitté sa famille qui habite Paris. Mourrut était porteur des titres et valeurs dérobés à M. Alaguillaume. Il a été déféré au parquet.

INFORMATIONS DIVERSES

Pour créer une atmosphère

Une lotion Houbigant imprégnant votre chevelure, c'est autour de vous une atmosphère infiniment subtile et raffinée, signe certain de la véritable élégance. Chez le coiffeur, les lotions Houbigant « En visite », « Quelques fleurs », « le Temps des lilas », « Fougère royale », etc., existent uniquement en flacons individuels pour une seule friction. Le flacon individuel, décapsulé devant vos yeux, vous garantit l'authenticité et la fraîcheur du produit.

Pour ceux qui réveillonnent chez eux

Le Théâtrophone donnera à ses abonnés pour la soirée du réveillon, à partir de minuit, une émission de musique de danse qui se prolongera jusqu'à deux heures du matin.

En attendant l'heure du réveillon, ils pourront écouter soit leurs théâtres habituels, soit la très belle interprétation du « Miroir de Jésus », donné sous la direction de Gaston Poulet à la grande salle Pleyel.

Nécrologie

— Nous apprenons la mort de *M. Théodore Rodocanachi*, président de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord, administrateur de la Banque de l'Algérie, etc., chevalier de la Légion d'honneur, pieusement décédé en son domicile, 88, avenue Kléber, après une courte maladie. Les obsèques auront lieu le lundi 26 décembre, à 10 heures très précises, en l'église grecque, 7, rue Georges-Bizet, où l'on se réunira. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part. On est prié de considérer le présent avis comme une invitation et de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

— Nous avons annoncé hier la mort de *M. Thierry-Delanoue*, ancien conseiller général et ancien député de l'Aube (de 1889 à 1919), maire de Soulaines (Aube), décédé en son domicile, 14, cours Albert-Ier. Il était le bienfaiteur de nombreuses œuvres du département, où sa mort laissera d'unanimes regrets. Ses obsèques auront lieu lundi 26 du courant, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, où l'on se réunira. Prière de considérer le présent avis comme une invitation. Ni fleurs ni couronnes.

— Mme Georges Chanlaire, MM. Richard et René Chanlaire, le docteur Marcel Collet et Mme Marcel Collet, M. et Mme Marcel Devillette, M. Auguste Chanlaire, M. Raymond Deiss, dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de M. *Georges Chanlaire*, prient leurs amis de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

— On nous prie d'annoncer la mort de *M. Léon Lubovitch*, avocat à la cour d'appel d'Odessa, décédé le 20 décembre, à son domicile, 1, rue Jacques-Offenbach, à Paris. Suivant la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu, dans l'intimité, le 22 décembre, au Père-Lachaise. De la part des familles Lubovitch, de Vogelsang et Herzenstein.

Petites nouvelles

— L'amélioration constatée dans l'état de santé de M. Emile Desvaux ne s'est pas maintenue. Voici le bulletin de ce matin : état de nouveau très grave, grande insuffisance hépatique ; rechute de pneumonie à gauche.

Température : 38.9 ; pouls, 120 ; tension, 15.

— Noël. — Qu'est-ce que nous pourrions bien lui donner pour Noël?... — Eh bien! mais, naturellement, le livre le plus amusant de l'année, *Jérôme 60° latitude nord*, par Maurice Bedel, qui vient d'avoir le prix Goncourt. (N. R. F., éditeur.)

— Pour offrir. — On trouve les meilleures spécialités en optique : lunettes écaille, verres Télégic et Stigmal, jumelles Zeiss, baromètres de précision, faces-à-main, chez E. Lecœur, opticien, passage du Havre, 12, près la gare Saint-Lazare.

— Pour les fumeurs. — On signale la mise en vente par le service d'exploitation des tabacs d'une nouvelle cigarette dite « Française » en tabac aromatique. Son enveloppe en papier vieil argent constitue une très jolie innovation. Elle est mise en vente dans tous les grands et moyens débits au prix de 3 francs le paquet de 20 cigarettes.

— La grande nouveauté du jour? C'est un miroir qui permet de se raser ou se poudrer en pleine lumière sans être ébloui, le Mirophar-Brot (200 francs). On le trouve chez Brot, 8, rue Boissy-d'Anglas, avec le Miroir-Brot (1,000 francs), ainsi qu'une jolie collection de meubles et sièges garnis copies d'ancien, notamment une bibliothèque réclame à 195 fr., une chaise Directoire à 145 fr., des glaces, etc.

— La marque d'une bonne maison plaît toujours sur un cadeau. Les ongliers, poudriers, colliers d'ivoire et les bibelots d'écaille à la mode devront porter la marque « Aux Tortues », 55, boulevard Haussmann. C'est une garantie de qualité et de bon goût.

— Le choix toujours si délicat d'un cadeau vous sera rendu facile par une visite à la Maison des Bambous (Perret-Vibert), 170, bd Haussmann, où se trouve réunie la plus belle sélection de meubles et objets d'art anciens d'Extrême-Orient.

— Devant le succès obtenu par les magasins Lancel en offrant à chaque acheteur de 300 francs un flacon d'un délicieux parfum de Robj vendu partout 90 francs, la direction vient de décider de continuer cette offre gracieuse. Le rayon des cadeaux de Lancel, 3, boulevard des Italiens, est incomparable; ses prix sont les meilleurs de Paris. Ouverture chaque jour et le dimanche jusqu'à 11 heures du soir.

— Nice-Cimiez. — Le Winter Palace, l'un des plus luxueux hôtels de la Côte d'Azur, se recommande par son caractère « select » et par sa situation dans un parc fleuri, sur le coteau de Cimiez.

2 chefs-d'œuvre de Fourey-Galland :
Les Griottes au kirsch - Les Marrons glacés
124, Fg St-Honoré (angle rue de Penthièvre)
3, Avenue Victor-Hugo (Etoile)

AÉRONAUTIQUE

Costes et Le Brix en Amérique du sud

La direction générale de l'aéronautique nous a communiqué le télégramme suivant :

Le Paz, 21 décembre, 21 h. 55.

Effectué Santiago-La Paz, 2,100 kilomètres, en 12 heures; nuages bas sur moitié parcours. Réception enthousiaste; commandant Lemaître venu à notre rencontre. Tout va bien, amitiés de tous.

Costes, Le Brix.

A propos de ce nouvel exploit du vaillant équipage, il y a lieu de signaler les conditions tout à fait particulières du vol en Bolivie, par suite de l'altitude des plateaux et des montagnes qui constituent la majeure partie de ce pays. La Paz est à une altitude géographique de plus de 4,000 mètres; d'autre part, la densité de l'air dans cette région, en tenant compte de la température moyenne normale pour cette altitude, correspond à près de 5,000 mètres d'altitude standard.

Certains appareils étrangers ont rencontré de ce fait de grandes difficultés pour voler dans ce pays et ont dû être complètement modifiés pour les adapter à ces conditions spéciales. Il est donc à noter que Costes vient de résoudre bien simplement ce problème avec son appareil normal, le Bréguet 19, à moteur Hispano-Suiza de 500 Ch, tel qu'il est parti de Paris.

Ajoutons que le commandant Lemaître est actuellement à La Paz pour deux ans, chargé par le gouvernement bolivien de l'organisation de son aviation. Il dispose justement de trois avions Bréguet, dont l'un est semblable à celui de Costes et Le Brix, avec moteur Hispano-Suiza.

Le raid Paris-Saïgon et retour

Le capitaine Challe, arrêté hier par la brume à Ponthierry, ainsi que le *Temps* l'a annoncé, a ramené son appareil dans l'après-midi à Villacoublay, par la voie des airs.

Ainsi se termine le remarquable voyage de 24,000 kilomètres au cours duquel le capitaine Challe a non seulement mis l'Indochine à dix jours de Paris, mais présenté brillamment notre matériel d'aviation, en particulier à Bangkok, Téhéran et Athènes.

Le raid Paris-Hanoï

La direction générale de l'aéronautique a communiqué hier soir la note suivante :

Jusqu'à présent, la direction de l'aéronautique n'a pas appris que le colonel Antoinat et ses compagnons aient pu quitter Adalia, où ils sont retardés par des formalités locales.

Notre ambassadeur en Turquie leur prête tout son concours.

Londres-Melbourne sur avion léger

L'avion la *Rose-Rouge*, reparti hier matin de Rangoon, a fait un atterrissage forcé à Dawbon, par suite d'une panne de moteur. Les deux aviateurs sont sains et saufs.

Le record du monde d'altitude

On télégraphie de Turin que l'aviateur italien Donasi a battu le record du monde d'altitude en s'élevant à 11,827 mètres. L'ancien record était détenu par le lieutenant américain Champion avec 11,727 mètres, record établi le 25 juillet 1927.

Le télégramme ajoute que « cette performance a été régulièrement contrôlée. »

PIHAN
Ne sait faire que de très bons Chocolats
COLLECTION DE BIBELOTS ANCIENS ET MODERNES
4, Faubourg Saint-Honoré - SALON DE THÉ

AUTOMOBILISME

Paris-Nice-Paris en « prise directe »

M. Alfred Tchernousky, parti de Paris mardi 13 du courant, avant le lever du soleil, sur sa voiture personnelle, une 12 Ch Hotchkiss 4 cylindres, accompagné de M. de Corwaia et de deux passagers, est arrivé à Nice à l'heure du dîner et, après un court arrêt, est revenu à Paris vers la fin de l'après-midi de mercredi.

Le trajet a été effectué en prise directe.

Ce voyage a donné lieu à un procès-verbal établi par l'Automobile-Club de France

La Hotchkiss voyageant sous scellés — dont l'exploit provoque l'admiration dans le monde de l'automobile — a effectué le trajet en prise directe, à l'exclusion de toute autre vitesse, en marche avant. Le carburant employé était de l'essence ordinaire et le carburateur qui équipait le souple moteur Hotchkiss était un Solex, ainsi associé à un rare exploit.

Après Paris-Nice-Paris en « prise directe »

La maison Marchal nous prie d'insérer la lettre suivante, que M. Tchernousky, client de la Société Hotchkiss, a bien voulu aimablement adresser à M. Marchal, après sa magnifique randonnée, contrôlée par l'Automobile-Club de France, sur 12 Ch Hotchkiss :

Monsieur,

Je tiens à vous adresser tous mes remerciements et mes félicitations pour votre magnifique éclairage qui m'a merveilleusement servi pendant mon raid Paris-Nice-Paris, sur ma voiture Hotchkiss.

Vos deux projecteurs 51 m'ont surpris par leur faisceau large et profond. Votre n° 140, avec ampoule spéciale Code, m'a permis de maintenir sans appréhension ma vitesse à travers les brouillards du Rhône.

Enfin, je n'ai qu'à vous faire des éloges pour votre dynamo et votre démarreur séparés, ainsi que pour votre si pratique « COB » dans la glace.

Veuillez recevoir, monsieur, mes meilleurs compliments.

AVIS DIVERS

VISITEZ AU
GRAND PALAIS
le Salon des Sciences et des Arts
TOUS LES JOURS ATTRACTIONS
ENTRÉE 3 fr.

CADEAUX DE MARQUE
Pour vos cadeaux, vous avez intérêt à vous adresser à une vieille maison de confiance. Au Touriste, 36 bis, avenue de l'Opéra, fondée en 1847, vous offre une sélection du plus haut goût en mallettes garnies et articles de maroquinerie.

Les AGENTS de CHANGE achètent chez
BONNET 3, rue du Havre
leurs célèbres Pastilles
Les fameux marrons à . . 32 frs le 1/2 kilo
de fins chocolats à . . . . . 27 frs le 1/2 kilo
et tous les cadeaux de fin d'année

BEAULIEU-SUR-MER
HOTELS
BEDFORD ET SAVOY
Prix très modérés
Même direction : BEDFORD, Evian. - M. Berrut, proprre

SAINT-RAPHAEL
QUINQUINA
Sa Grande Qualité
Fait son Grand Succès
Voir l'annonce page 8

THÉATRES

Ce soir :

Répétition générale : Odéon, à 20 h. 30 (reprise) *l'Oiseau bleu*, féerie en quatre actes et onze tableaux de M. Maurice Maeterlinck, musique de M. André Cadou.

Opéra, *la Valkyrie* (Mme Cros, MM. Franz, Journet, Mlles de Méo, Lapeyrette, M. Grommen, Mmes Tirard, Llobères, Amy, Conty, Rex, Montfort, Courso, Cossini). Chef d'orchestre, M. Ruhlmann.

Comédie-Française, *les Corbeaux* (MM. Fenoux, Siblot, Croué, Bernard, Dorival, Drain, Ledoux, Rognoni, Bertin, Marchat; Mmes Devoyod, de Chauveron, Nizan, Fonteney, Bell, Romée).

Opéra-Comique, *les Contes d'Hoffmann* (Mlles Morère, Gauley, Sibille, Ducuing; MM. Kaisin, Dupré, Mesmaecker, Roussel, Tubiana). Chef d'orchestre, M. Cohen.

Variétés, *Un Miracle* (M. A. Lefaur, Mlle Maud Loty, MM. Pauley, G. Dubosc, Mlles J. Loury, Véniat, J. Ronceray, MM. Larquey et Pierre Fresnay).

Porte-Saint-Martin, *Chantecler* (M. Francen, Mlles Suzanne Aubry, Cassive; MM. Joffre, Cusin, Bourdel; Mme Boyer, etc.).

Théâtre Sarah-Bernhardt, *les Amants de Paris* (M. Harry Baur, Mlle Sylvie, M. M. Varny, Mmes Mady-Berry, A. de Pouzols et Marcelle Géniat).

Théâtre Mogador, *Rose-Marie* (MM. Oudart, Burnier, Mlles Vidiane, Roberts, Navarre, Mixandra; MM. Combes, Debac, Augereau et Dréan).

Palais-Royal, *Une femme dans un lit* (MM. A. Brasseur, Le Gallo, Duvallès, Ch. Lorrain; Mmes Marg. Templey, Denise Grey, S. Dulac, J. Lion).

Bouffes-Parisiens, *Au temps de Gastounet* (Mmes Marguerite Deval, Sim-Viva; MM. Dorville, Ed. Roze, Gabin, Hemdey, G. Nelson et Koval).

Michodière, *Vient de paraître* (MM. Victor Boucher, Mlle Blanche Montel, MM. Jacques Baumer, Lucien Baroux et Roger Gaillard).

Comédie-Caumartin, *Ventôse* (MM. Paul Bernard, Numès, Houry, Pierre Labry, Lucien Dayle; Mmes Lucienne Parizet, Marguerite Moreno).

Théâtre Antoine, *Satan* (MM. A. Brulé, G. Séverin, Gorieux, Denneville, Forio et Jacques Grétillat; Mmes Madeleine Lély, Marthe Fabry).

Théâtre de l'Avenue, *la Livrée de M. le comte* (Mlle Suzy Prim, MM. Jules Berry, Mondos, de Garcin, Saillard, Valbret et Bélières).

Daunou, *Lulu* (Mmes Marcelle Yrven, Christiane Dor, G. Sergys et Flore Mally, MM. Pizella, P. Asselin, Hubert et Fernand Gravey).

Potinière, *Ma femme!* (Pierrette Madd, Ch. Fallot, R. Ancelin, Y. Yma, Carette et P. Villé).

Maison de l'Œuvre, *le Cocu magnifique* (Mme Régina-Camier, MM. Lugné-Poe, Georges Wague, Doria, Séol, Henry, Detroyat).

Scala, *l'Arpète* (Mmes Parisys, Yvonne Rozille, Marthe Sarbel, Camille Vernades; MM. Alerme, Sinoël, Bossis, Gobet).

Nouvelles :

— Opéra-Comique. — Prochains spectacles : mercredi, 28 décembre, *Lakmé, Evolution*; jeudi 29, en matinée, *Ariane et Barbe Bleue*; en soirée, *le Bon roi Dagobert*; vendredi 30, *Madame Butterfly, Evolution.*

— L'assemblée générale des secrétaires généraux des théâtres et concerts de France a eu lieu sous la présidence de M. Georges Boyer.

Après l'expédition des affaires inscrites à l'ordre du jour on procéda, comme suit, à la composition du comité pour l'exercice 1927-1928 :

Président d'honneur : M. Georges Boyer; président : M. Georges Ricou; 1er vice-président : M. Charles Akar; 2e vice-président : M. Henry Klotz; trésorier : M. P.-A. François; secrétaire général : M. S. de Wissant; membres : MM. FéFlix Camoin, Louis Delamare, Paul Largy, Fabrice Lemon et Géo London; secrétaire du comité : Mary Picard.

— Variétés. — *Un miracle*, le triomphal succès de M. Sacha Guitry, sera donné, en matinée, dimanche et lundi, avec André Lefaur, Maud Loty, Pauley, Gaston Dubosc, J. Loury, Veniat, Janine Ronceray, etc., et Pierre Fresnay. (Tél. Gut. 09-92.)

— Le père Noël a retenu son fauteuil à l'Athénée pour le gala du réveillon. Il est prudent de faire comme lui, si l'on veut applaudir après-demain Huguette ex-Duflos, Debucourt et Arnaudy dans *Nicole et sa vertu.*

— De Monte-Carlo. — M. René Blum, directeur du théâtre de Monte-Carlo, donne à ses programmes la plus agréable diversité : la semaine dernière, il fit applaudir la spirituelle *Revue des Revues* de Rip et l'opérette anglo-saxonne *No, No, Nanette.*

Rip lui-même interprétait *Rip*, et ce fut un régal. Des artistes de talent lui donnaient la réplique : Mmes Delmarès, Allems, Lebergy, Hébert, MM. Baron fils, Georgé, Max Réjean, Robert Arnoux, etc. Pour *No, No, Nanette*, l'interprétation était également de premier ordre avec Mmes Loulou Hegoburu, Spera, Blanchet, Myra Polder, Yorelle, Hervens et Roussel, MM. Robert Casa, Adrien Lamy, Géo Lole, Carlos Conte, et l'amusant chef d'orchestre sir Raccosta.

Les concerts :

— Concerts-Lamoureux (salle Gaveau). — Samedi 24 décembre, à 16 h. 45, douzième concert (série B), festival César Franck, avec le concours de Mme Volska et de Mme Amparo Navarro : *Rédemption*, Mme Volska; *Variations symphoniques*, pour piano et orchestre, Mme Amparo Navarro, Mme Volska; *Symphonie* en *ré* mineur.

Dimanche, à 15 heures. Festival Wagner, avec le concours de Mlle Marcelle Bunlet, Mme Lapeyrette, M. R. Lapelletrie : *les Maîtres chanteurs*, ouverture; *Lohengrin*, prélude; *Tannhæuser*, ouverture; *Siegfried* (les Murmures de la forêt); *le Crépuscule des dieux*, 1er acte, Mlle Marcelle Bunlet, Mme Lapeyrette, M. R. Lapelletrie.

Les concerts seront dirigés par M. Paul Paray.

— Concerts-Pasdeloup (théâtre Mogador). — Samedi 24 décembre, à 17 h. 15 : *Tannhæuser*, ouverture (Wagner); *Concerto* en *la*, pour violoncelle et orchestre (Saint-Saëns), M. H. Lopès; *Esquisses sur les steppes de l'Asie centrale* (Borodine); Aria de la *Cantate pour la Pentecôte* (Bach); Air de Momus de *Phœbus et Pan* (Bach). Mme Ganna Walska; *Schéhérazade* (Rimsky-Korsakow). Chef d'orchestre : M. Rhené-Baton.

Dimanche 25 décembre, à 17 h. 15 : *Concerto grosso* n° 8 (Corelli); *la Fuite en Egypte*, ouverture (Berlioz); *le Repos de la sainte famille* (Berlioz), M. Legrand; *Marche des pèlerins* (Harold en Italie) (Berlioz); *Quatrième béatitude* (Franck), MM. Legrand et Valmier; *Septième symphonie* (Beethoven). Chef d'orchestre : M. Rhené-Baton.

— 8e matinée de la Société des concerts, salle Pleyel, demain samedi, à 15 h. 30, dirigée par Ph. Gaubert, avec le concours de Mmes Montjovet, Jacotin, de la Patellière, G. de Mulder, violon solo : M. Emile Loiseau; *Messe solennelle, Symphonie* en *la* de Beethoven.

Music-halls et divers :

Ce soir :

Moulin-Rouge. — *Paris aux étoiles* (Jane Aubert, Dollie et Billie, Mauricet, les 16 Albertina Rasch Girls, Johnny Hudgins et Harry Pilcer).

Palace. — *Palace aux nues* (Boucot, Spadaro, Lina Tyber, Damia, Henriette Leblond).

Empire. — Le premier comique du monde Grock; Emilia Viladi; le chanteur Alibert; les chevaux, les clowns; 20 attractions.

Apollo-Music-Hall. — Gamsakourdia et Demidoff, Pierre Pradier et O'Micron.

— Folies-Bergère. — Pas d'augmentation de prix pour la soirée du réveillon, demain, qui sera précédée de la matinée habituelle du samedi, avec la revue de M. Louis Lemarchand : *Un vent de folie.*

COURRIER CINÉMATOGRAPHIQUE

Poncifs

Le cinéma, qui devrait avoir l'orgueil d'être jeune, est déjà encombré de traditions, de roueries et de ficelles de métier, comme notre vieux théâtre. Dans les studios, on accorde une confiance superstitieuse à toutes sortes de procédés empiriques de mise en scène dont la sottise ne supporte pas l'examen. Ici, non seulement l'innovation créatrice n'est pas un idéal, c'est une tare, c'est une hérésie commerciale. La grande préoccupation d'un professionnel à la page, ce n'est pas d'inventer, mais de copier. Il met son amour-propre à prouver qu'il est parfaitement capable de réussir un « truc » ou un truquage aussi parfaitement que le technicien américain, suédois, russe ou allemand qui en a tiré avant lui honneur et profit.

Les artistes, de leur côté, copient mutuellement leurs sourires ou leurs larmes à succès. Dès qu'une vedette a fait breveter certains gestes ou certaines expressions de physionomie, ses camarades n'ont pas d'autre ambition que de se les approprier. Et c'est pourquoi l'art scénique de nos studios se développe avec une si inquiétante lenteur.

Cette semaine, on nous a présenté les dernières nouveautés de la saison. Eh bien, pour mettre en valeur un jeune premier qui apparaît en gros premier plan au début de l'action, un metteur en scène prouve qu'il connaît bien son métier en réglant ce contact décisif avec le spectateur de la façon suivante : l'acteur présente aux projecteurs le visage soucieux et préoccupé d'un homme qui va accomplir une grande chose. Et, en effet, il tire d'un étui une cigarette, en heurte à petits coups l'extrémité pour tasser le tabac, fait craquer une allumette, qui rate, en enflamme victorieusement une seconde, et, le sourcil froncé, l'œil fixe, les lèvres contractées, tire lentement quelques bouffées méditatives... Et c'est tout. La vision s'évanouit. Tout est dit sur ce personnage sympathique, et le metteur en scène peut se reposer avec le sentiment du devoir accompli.

Franchement, n'est-il pas navrant de voir utiliser avec cette obstination résignée un cliché qui, depuis tant d'années, revient avec la même régularité absurde que celui du baiser final? Et je rêve d'une petite démonstration assez saisissante. Ne pourrait-on, dans un dessein purement critique, coller bout à bout tous les premiers plans d'artistes qui font des grâces en allumant une cigarette. On obtiendrait ainsi un film d'un comique puissant, qui mettrait fin, une fois pour toutes, à cette absurde manie. Quand donc fera-t-on ainsi la critique illustrée du cinéma? Des séances de ce genre, qui d'ailleurs rendraient les plus grands services à nos techniciens, seraient assurées du plus vif succès.

Emile Vuillermoz.

SPECTACLES DU VENDREDI 23 DECEMBRE ET DU SAMEDI 24 EN MATINEE

Opéra, 20 h. — La Valkyrie.
Samedi, 20 h. : la Traviata, Soir de fête.
Comédie-Française, 20 h. 15. — Les Corbeaux.
Samedi, 13 h. 45 : le Père Lebonnard, l'Anglais tel qu'on le parle ; 20 h. 45 : (Bénéfice), les Marionnettes.
Opéra-Comique, 20 h. 15. — Les Contes d'Hoffmann.
Samedi, 20 h. 15 : le Bon roi Dagobert.
Odéon. — Répétition générale.
Samedi, 14 h. 30 : la Belle aventure; 20 h. 30 : l'Oiseau bleu.
Théâtre national populaire. — Relâche.
Samedi, 20 h. : Mignon.
Albert-Ier, 20 h. 45 — 14 h. 30. — Potiphar's Wife.
Antoine, 20 h. 45. — Satan.
Arts, 21 h. — Orage mystique.
Atelier, 20 h. 30. — La Volupté de l'honneur.
Athénée, 20 h. 45. — Nicole et sa vertu.
Avenue, 21 h. — La Livrée de Monsieur le Comte.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45. — Au temps de Gastounet.
Capucines, 20 h. 45. — Comme le temps passe!
Châtelet, 20 h. 30. — L'As du volant.
Cluny, 20 h. 45. — On ne roule pas Antoinette.
Comédie-Caumartin, 20 h. 45. — Ventôse.
C. des Champs-Elysées, 20 h. 45. - Léopold le Bien-Aimé.
Daunou, 21 h. — Lulu.
Déjazet, 20 h. 30. — Faut réparer Sophie.
Edouard-VII, 21 h. — Jean de La Fontaine.
Femina, 20 h. 45. — L'Image.
Gaîté-Lyrique, 20 h. 35. — Les Saltimbanques.
Grand-Guignol, 20 h. 45 — 14 h. 45. — La Prison du vice.
Gymnase, 21 h. — Le Venin.
Madeleine, 21 h. — Miche.
Marigny, 20 h. 45. — Le Diable à Paris.
Mathurins, 20 h. 30. — Mixture.
Michel, 21 h. — Eve toute nue.
Michodière, 20 h. 45. — Vient de paraître.
Mogador, 20 h. 30. — Rose-Marie.
Nouveautés, 20 h. 30. — Le Comte Obligado.
Nouvel-Ambigu, 20 h. 30 - 14 h. 30. — Le P'tit marmiton.
Œuvre, 20 h. 45. — Le Cocu magnifique.
Palais-Royal, 20 h. 45. — Une femme dans un lit.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 15 — 14 h. 15. — Chantecler.
Potinière, 20 h. 45. — Ma femme.
Renaissance, 20 h. 45. — Tu m'épouseras.
Sarah-Bernhardt, 20 h. 30. — Les Amants de Paris.
Scala, 20 h. 45. — L'Arpète.
Théâtre de Paris, 20 h. 45. — Coiffeur pour dames.
Trianon-Lyrique, 20 h. 30. — Miss Helyett.
Samedi, 14 h. 30 : les Cloches de Corneville; 20 h. 30 : la Fille du tambour-major.
Variétés, 20 h. 30 — Un Miracle
Apollo, 20 h. 45 — 14 h. 30. — Gamsakourdia et Demidoff.
Casino de Paris, 20 h. 30. — Les Ailes de Paris.
Concert-Mayol, 20 h. 30. — Oh! la vicieuse!
Empire, 20 h. 30 - 14 h. 30. - Grock, Barbette. Attractions.
Folies-Bergère, 20 h. 30 - 14 h. 30. - Un vent de folie.
Moulin-Rouge, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Paris aux Etoiles.
Œil de Paris, 21 h. — La Foire de l'Œil de Paris.
Olympia, 20 h. 30. — Tous les jours mat. et soir. Attract.
Palace, 20 h. 30 — 14 h. 30. — Palace aux nues.
Cirque Médrano, 20 h. 30. - Mat. jeudi-dimanche 14 h. 30.
Cirque de Paris, 20 h. 30. - Mat. jeudi-dimanche, 14 h. 30.
Caméo. — Chang.
Ciné Max-Linder. — La Valse de l'adieu.
Colisée. — Le Médecin de campagne.
Marivaux. — Napoléon.
Omnia-Pathé. — Soirée de Venise.
Paramount, 21 h. — 14 h. — Quand la chair succombe.
Stud. Ursulines, 21 h. - La Glace à 3 faces, Amours exot.
Th. Ch.-Elysées, 20 h. 40. — Brigadier Gérard, Coq d'or.
Joséphine Baker, 40, rue Fontaine. — Le rendez-vous élégant de minuit. Trudaine : 67-11.

GYMNASE
Le VENIN
l'œuvre triomphale
de M. Henry BERNSTEIN
Yvonne de BRAY
Gaby MORLAY
Charles BOYER
RÉVEILLON SANS AUGMENTATION DE PRIX
DIMANCHE : MATINÉE

TOUJOURS LE MEILLEUR SPECTACLE
TH. des CHAMPS ELYSÉES
15, Av. Montaigne
T. Elys. 72-42, 72-43
Concerts PASDELOUP
A partir du 23 Décbre
EN EXCLUSIVITÉ
"LE BRIGADIER GÉRARD"
réalisé d'après CONAN-DOYLE
avec Rod la Rocque et Emile Drain, de la Comédie-Française
PROGRAMME SPECIAL D'ATTRACTIONS
PANTOMIMES
BALLETS
et la célèbre troupe du
COQ D'OR
de Dolinoff
LOUEZ POUR LE REVEILLON
LE RENDEZ-VOUS DU TOUT PARIS

TOUJOURS
LE SUCCÈS
de
MÉTROPOLIS
va
GRANDISSANT
à
L'IMPÉRIAL
29, Boulev. des Italiens

URSULINES
EMAK BAKIA
de MAN RAY
LA GLACE A 3 FACES
d'après Paul MORAND
de JEAN EPSTEIN
AMOURS EXOTIQUES
(Zazavavindrane -- L'essai loyal
L'amour malgache -- L'amour noir)
de LÉON POIRIER
Location : Danton 81.69

SPORTS

Hippisme. — *Courses à Vincennes.* — Le terrain lourd, qui a succédé avec la pluie au terrain sec, n'a nui en aucune façon à la régularité des épreuves. La journée, en effet, a été particulièrement heureuse pour les favoris qui ont enlevé cinq épreuves.

Gagnants : Brisque (35 fr. 50); Boby II (50 fr. 50); Alicanthe III (25 fr.); Candidat III (26 fr.); Champagne II (15 fr.); Autruche (17 fr. 50).

Au programme de demain samedi, figure un prix de 50,000 francs, au trot attelé, pour chevaux de quatre ans et au-dessus; une épreuve semblable est inscrite le lendemain dimanche, pour chevaux de trois ans.

Lawn-tennis. — *La Coupe Davis.* — Le comité français d'organisation de la Coupe Davis a fixé comme suit les dates des rencontres pour la Coupe Davis 1928.

Zone européenne : le premier tour devra être terminé au plus tard le 8 mai; le deuxième tour devra être terminé au plus tard le 20 mai; le troisième tour devra être terminé au plus tard le 13 juin; les demi-finales devront être terminées au plus tard le 24 juin; la finale devra être terminée au plus tard le 15 juillet.

Zone américaine : l'organisation sera assurée par la United States lawn-tennis association.

La rencontre entre les vainqueurs des deux zones aura lieu les 20, 21, 22 juillet.

Enfin la finale pour la possession de la Coupe Davis aura lieu les 27, 28, 29 juillet, à Paris; elle opposera l'équipe vainqueur du match interzones à l'équipe française détentrice actuelle de la Coupe.

Boxe. — *Le championnat des jockeys et lads.* — Le championnat des jockeys, lads et apprentis, disputé hier au Sporting-Club de France, a été remporté par l'équipe française de Maisons-Laffitte, qui a triomphé par deux victoires contre une de l'équipe anglaise de Chantilly.

Changes à l'Étranger

GENÈVE

	21 déc.	22 déc.
Paris	20 36 1/4	20 35 1/2
Londres	25 25 5/8	25 24 7/8
New-York	5 17 18 3/4	5 17 12 1/2
Bruxelles	72 36 1/4	72 35 ./.
Milan	28 07 1/2	27 30 ./.
Madrid	85 86 1/4	86 32 1/2
Amsterd.	209 12 1/2	209 10 ./.
Allemagn.	123 67 1/2	123 63 3/4
Vienne nv	73 10 ./.	73 05 ./.
Budapest	90 55 ./.	90 55 ./.
Prague	15 32 1/3	15 32 1/2
Belgrade	9 12 1/2	9 12 1/2
Sofia	3 75 ./.	3 75 ./.

LONDRES

	21 déc.	22 déc.
Paris	124 .. ./.	124 .. ./.
New-York	4 88 9/32	4 88 5/16
Bruxelles	34 91 ./.	34 90 ./.
Rome	89 97 1/2	92 62 1/2
Berlin	[illegible] 42 5/8	[illegible] 42 3/4

NEW-YORK

	21 déc.	22 déc.
Londres	4 88 11/32	4 88 7/32
Paris	3 93 7/8	3 93 3/4

BERLIN (en reichsmarks)

	21 déc.	22 déc.
Paris	16 47	16 47
Londres	20 42	20 42
New-York	4 1825	4 1825

VIENNE (en schillings)

	Précéd.	22 déc.
Paris	27 87	27 86
Londres	34 5612	34 5450
Berlin	169 18	169 16

VARSOVIE

	Précéd.	22 déc.
Paris	35 10	35 10
Londres	43 52	43 53
New-York	8 90	8 90
Suisse	172 35	172 40

LA VILLETTE, 22 décembre (Cours officiels)

Espèces	Amenés	Invendus	1re qté	2e qté	3e qté	PRIX EXTRÊMES	
						Viande net	Poids vif
Bœufs	2.509	220	8 »	7 20	5 90	» »» à 8 80	» »» à 5 28
Vaches	1.255	240	8 »	6 60	5 50	» »» 8 90	» »» 5 34
Taureaux	290	20	6 90	6 40	5 70	» »» 7 40	» »» 4 44
Veaux	1.698	52	13 70	12 »	9 »	» »» 15 »	» »» 9 »
Moutons	9.259	503	15 20	10 20	7 70	» »» 16 80	» »» 8 40
Porcs	2.067	»	11 14	10 28	7 72	» »» 11 42	» »» 8 »

Porcs, prix au kilo vif : 1re qual. 7,80, 2e qual. 7,20, 3e qual. 5,40. Baisse de 10 à 30 centimes par kilo de viande nette sur le gros bétail et de 20 centimes sur les veaux.